

édito

Ici et ailleurs

Pour garder un œil sur notre environnement et nos ancrages géographiques et institutionnels, nous maintenons depuis longtemps une rubrique "ici et ailleurs". Elle traite chaque trimestre de nos voisins de l'océan Indien, des autres Dom, de la communauté européenne...

Exceptionnellement, ce numéro est largement ouvert vers l'extérieur. Il comprend d'abord un dossier sur l'île de Mayotte, si différente et si proche. Le recensement de 2002 en fait un portrait saisissant. Les mouvements de population y sont importants, en provenance des Comores mais aussi en direction de La Réunion. L'importance de l'immigration limite l'efficacité des efforts d'équipement, aussi bien dans le domaine de l'enseignement que du logement ou des réseaux d'eau et d'électricité.

Dans le même temps un certain décollage économique et touristique engendre un fort développement des échanges et surtout du trafic aérien avec La Réunion. Depuis l'an 2000 la ligne Réunion/Mayotte est ainsi devenu le deuxième axe des liaisons aériennes régionales, largement derrière Maurice, mais devant Madagascar.

La liaison avec la France métropolitaine reste bien sûr largement prédominante avec 58 % du trafic aérien total. Cette liaison est plus étroite encore dans le domaine de la fréquentation touristique puisque 80 % des touristes sont métropolitains. Certes on peut regretter cette limitation de la clientèle, sans oublier toutefois que ces touristes sont très fidèles. Ils font confiance à La Réunion même quand surviennent au niveau mondial des crises sanitaires, économiques ou géopolitiques.

Le tourisme emploie 6 300 salariés à La Réunion. Il est beaucoup moins important que dans les autres Dom. Ainsi les hôtels-restaurants emploient 11 % des salariés guadeloupéens, 9 % de ceux de la Martinique et seulement 4 % de ceux de La Réunion. Les autres secteurs économiques ont un développement assez similaire dans les quatre Dom. Le commerce est le plus gros employeur du secteur marchand dans les trois îles (Guadeloupe, Martinique, Réunion) avec un salarié sur quatre.



Colette BERTHIER

sommaire

société

Les agents de l'Etat : l'éducation nationale maintient sa prééminence 2

L'Etat et les organismes qui lui sont associés emploient près de 33 000 agents à La Réunion. Plus de la moitié relèvent du ministère de l'éducation nationale.

Les revenus : hausse des niveaux de vie et réduction des inégalités 4

Le niveau de vie moyen des Réunionnais a fortement augmenté entre 1995 et 2001, et davantage pour les bas revenus. En conséquence les disparités de revenus se sont réduites.

en bref

Dernières nouvelles

Les prix en 2003, les comptes économiques 2000, 11 500 logements livrés en 2003 (page 6), fréquentation touristique en hausse en 2003 (page 25).

ici et ailleurs

Le trafic aérien de passagers : le record de l'année 2000 enfin dépassé en 2003 8



Le trafic aérien est reparti à la hausse en 2003.

Le trafic aérien a plus fortement augmenté dans la zone océan Indien qu'en direction de la métropole. L'axe Réunion/métropole reste cependant largement dominant.

Emplois marchands des Dom : tertiaires et insulaires 23

La structure de l'emploi marchand est très similaire dans les quatre Dom. L'insularité, la petite taille des territoires habités et le poids du tourisme sont déterminants.

dossier

Mayotte 2002 Population et conditions de vie



Le recensement de 2002 a révélé des mouvements de population importants.

Presqu'autant de départs que d'arrivées depuis 1997 12

Depuis 1997 la forte immigration en provenance des îles voisines s'accompagne d'une vague de départs. En 2002 une personne sur trois est de nationalité étrangère.

Naissances nombreuses, mères souvent étrangères 14

Les deux tiers des naissances sont issues de mères étrangères, cela s'explique à la fois par leur nombre et par leur fécondité élevée.

Les équipements scolaires 17

Les trente dernières années ont vu l'implantation progressive d'un ensemble cohérent d'établissements scolaires.

Scolarisation presque générale, niveau encore faible 18

L'ensemble des enfants de six à dix ans est scolarisé. Le retard scolaire a diminué mais le niveau reste insuffisant et l'échec scolaire est important.

Logement et équipement face au défi démographique 20

La construction de logements a été très importante depuis cinq ans mais elle se fait de plus en plus sous forme de bidonvilles. L'eau et l'électricité équipent trois logements sur quatre.

économie

Tourisme : plus de 6 000 emplois salariés liés au tourisme 26

Les emplois salariés directement liés au tourisme sont évalués à 6 300, soit 6 % de l'emploi marchand. Ces emplois sont souvent précaires et occupés par des jeunes.

la vie de l'Insee

Le relogement : de nouveaux locaux pour des missions confirmées 28



Plan d'accès

Depuis le 21 janvier la direction régionale de l'Insee est installée dans un immeuble neuf au parc technologique de Saint-Denis.

indicateurs

Les chiffres du 4e trimestre 2003 30

kiosque

Les parutions récentes 32

L'éducation nationale

L'Etat et les différents organismes qui lui sont associés emploient près de 33 000 agents à La Réunion. Plus de la moitié relèvent du ministère de l'éducation nationale. Au cours de l'année 2002 la croissance des effectifs s'est poursuivie, profitant surtout aux fonctions d'éducation et de sécurité. La proportion de non-titulaires diminue mais reste forte.

Les établissements publics administratifs

Sont désignés comme étant des établissements publics administratifs les organismes soumis au droit administratif recrutant sur la base du droit public, à savoir les établissements suivants :

- Le CNDP (Y compris CRDP, CDDP)
- L'Onisep
- Le Cereq,
- Les Etablissements Publics Locaux d'enseignement du 2e degré,
- Le Centre National de la Recherche Scientifique,
- Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires,
- Les autres établissements du Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- La Caisse des Dépôts et Consignation,
- L'Agence française de développement,
- L'Institut d'Emission des Dom-Tom,
- L'Office National de la Chasse,
- L'Agence Défense Environnement Maîtrise Energie,
- L'Etablissement National des Invalides de la Marine,
- Météo France
- L'Office National des Forêts,
- Le Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles,
- L'Institut National de Recherche Agronomique,
- L'Etablissement d'enseignement Technique et Agricole,
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie,
- L'Agence Régionale d'Hospitalisation,
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- L'Orstom
- Le Cirad,
- L'Office National des Anciens Combattants,
- L'Institut de Gestion Sociale des Armées,
- L'Agence d'Insertion de La Réunion.

L'Etat employait 32 648 agents à La Réunion fin 2002. Pour la plupart ils travaillent dans les ministères civils mais certains exercent dans les établissements publics administratifs, l'enseignement privé ou à la poste. Au cours de l'année 2002 l'Etat a recruté 755 agents supplémentaires, surtout dans les services de l'éducation et de la sécurité.

Le ministère de l'éducation nationale, avec les deux ministères qui lui sont liés ou rattachés, Recherche et technologie, ainsi que Jeunesse et sport, emploie 55 % des agents de l'Etat ; cette proportion est de 37 % au niveau national. L'éducation nationale représente 79 % des agents des ministères. La Réunion connaît à chaque rentrée des ouvertures d'établissements pour répondre à la croissance des effectifs d'élèves. En 2002, les effectifs du ministère de l'éducation nationale ont augmenté de 3 %, soit 628 agents supplémentaires. La hausse concerne tous les services à des degrés divers entre 1 et 2 % pour le premier degré et pour le secondaire et 5 % pour l'enseignement supérieur et la recherche, en raison notamment de

l'augmentation du nombre d'allocataires de recherche* et de l'accroissement des effectifs à l'université (chercheurs, enseignants et non enseignants). L'enseignement privé a lui aussi connu une croissance de 2 % en un an.

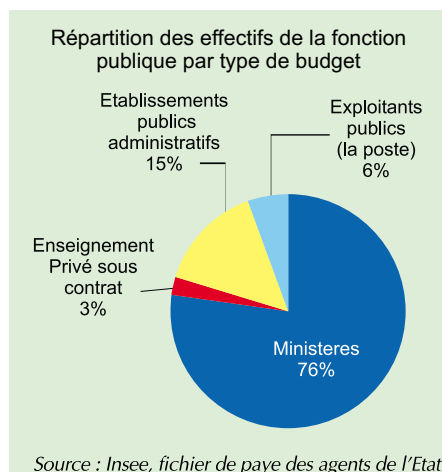
Le personnel enseignant représente 78 % des effectifs du ministère de l'éducation. Les enseignants du secondaire sont les plus nombreux. C'est au collège que leur effectif a le plus fortement augmenté avec environ 200 postes créés entre 2000 et 2001.

Au sein du ministère de l'éducation nationale, les effectifs de personnel non enseignants se répartissent entre le rectorat et les établissements d'enseignement. Leur proportion se maintient autour de 10 % des agents du ministère entre 1998 et 2002.

Les emplois jeunes de l'éducation nationale sont au nombre de 1 922 au 31 janvier 2001 (source : Académie de La Réunion), et ils occupent la fonction d'aide éducateur. Leur effectif est en légère diminution par rapport au 31 janvier de l'année précédente.

La sécurité, la plus forte progression

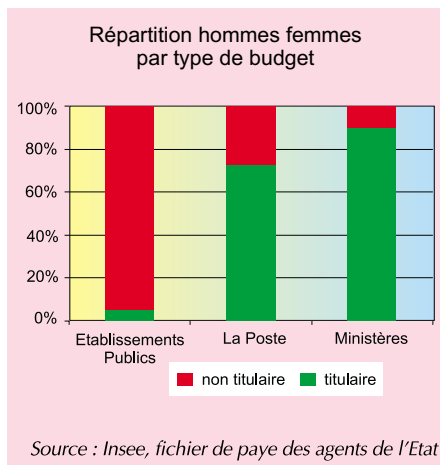
Si le nombre des agents des ministères civils a augmenté de 3,1 % en un an, c'est dans le secteur de la sécurité intérieure que les créations d'emploi ont été proportionnellement les plus fortes : les effectifs de la Police nationale ont augmenté de 6,5 % avec 55 agents supplémentaires. Parmi ces nouveaux agents on trouve un grand nombre de "person-



Les ministères emploient les trois quarts des agents de l'Etat

* le décret 86-83 du tribunal administratif de Lyon stipule que les allocataires de recherche ont le statut d'agents non titulaires de l'Etat.

maintient sa prééminence



Les établissements associés à l'Etat emploient presque exclusivement des non-titulaires.

nels actifs". Le nombre d'emplois jeunes a également augmenté en l'espace de cinq ans (ils étaient 37 emplois jeunes en 1998 on en trouve 155 en 2002). Le personnel administratif ne représente plus que 30 % des effectifs du ministère de l'intérieur alors que ce chiffre était de 49 % en 1998.

En ce qui concerne l'effectif du ministère de la justice il a progressé de 0,8 % en un an. Les 752 agents du ministère de la justice se répartissent dans quatre grands services, 251 dans les services judiciaires, 356 dans les services pénitentiaires, 49 dans les services extérieurs, les tribunaux administratifs et l'adminis-

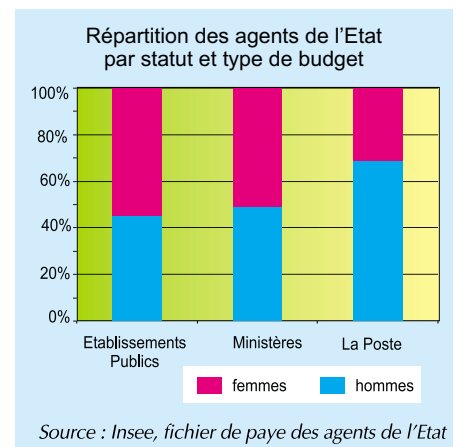
tration centrale et 96 travaillent pour la protection judiciaire de la jeunesse. Ce dernier service a pris de l'importance et représente 13 % des effectifs en 2002 contre 9 % en 1998.

Un quart de non titulaires

Parmi l'ensemble des agents de l'Etat à La Réunion 25 % ne sont pas titulaires. Depuis 1999, on assiste à une reprise des titularisations. En 2002 le département compte 1 868 titulaires de plus qu'en 1998 (+ 8,3 %) alors que le nombre de non-titulaires n'a augmenté que de 6,8 % sur la même période. Ces chiffres sont la conséquence de la poursuite des plans de résorption de l'emploi précaire mis en application dès 1996 avec l'accord Perben suivi de la Loi Sapin du 3 janvier 2001.

La proportion de titulaires n'est pas la même dans tous les services de l'Etat : dans les services des ministères, près de 90 % des agents de l'Etat sont titulaires alors qu'ils ne sont que 5,4 % dans les établissements publics (y compris l'enseignement privé). Fin 2002, les trois-quarts des agents de la poste sont titulaires de la fonction publique de l'Etat.

Fin 2002, la part des agents travaillant à temps partiel est de 14 %. Les agents effectuant des mi-temps sont essentiellement des non titulaires (71 %) et 61 % sont des femmes. 16 % des femmes tra-



Les agents de la Poste et de la plupart des ministères sont surtout des hommes.

vailent à temps partiel contre 10 % des hommes. Elles ont opté de préférence pour une formule à 80 % ou à mi-temps ; ces deux types de temps partiels réunissant 89 % des femmes. Le développement du temps partiel est une conséquence de la féminisation de la fonction publique parallèlement au développement du statut de contractuel.

En 1998, le nombre de femmes dépasse celui des hommes dans l'ensemble des agents de l'Etat, phénomène observable uniquement à partir de 2001 pour la France entière. Les services de la plupart des ministères sont néanmoins majoritairement masculins ; la seule exception vient de l'éducation nationale qui compte 10 890 femmes pour 8 960 hommes. La fonction d'enseignant s'est féminisée dans l'enseignement primaire et les collèges. Les écoles primaires emploient, en 2002, 71 % d'institutrices. Inversement, les enseignants du milieu universitaire sont plus souvent des hommes. ■

Olivier CANILLAC

l'auteur

Olivier CANILLAC est volontaire civil de l'aide technique à la direction régionale de l'Insee.

Les agents de l'Etat par type de budget, statut, durée du travail et sexe au 31 décembre 2002

	Tous Ministères	Tous Etablissements Publics*	La Poste	Total
Titulaires	22 704	259	1 335	24 298
Non titulaires	2 523	5 332	495	8 350
Plein temps	22 893	4 004	1 488	28 385
Temps partiel + de 50 %	2 145	1 299	318	3 762
Temps partiel - de 50 %	189	288	24	501
Hommes	12 418	2 379	1 257	16 054
Femmes	12 809	3 212	573	16 594
Ensemble	25 227	5 591	1 830	32 648

Source : fichier de paye des agents de l'Etat, Insee.

* y compris enseignement privé.

Hausse des niveaux de vie

Le niveau de vie moyen des Réunionnais a fortement augmenté entre 1995 et 2001, et davantage pour les bas revenus. En conséquence, les disparités de revenus se sont réduites. La forte progression des prestations sociales sur la période est à l'origine de ces évolutions. La hausse des retraites, la forte revalorisation du SMIC et la progression de l'emploi ont permis aux ménages situés au milieu de l'échelle des revenus de connaître, eux aussi, une nette amélioration de leurs niveaux de vie.

Cet article est un rectificatif

Cet article se substitue au quatrième article du dossier "revenus" publié dans notre numéro 117 et intitulé "coup de pouce aux catégories moyennes". Il s'appuie sur la version corrigée de la base de données de l'enquête "budget de famille 2001".

L'auteur

David PERRAIN est Volontaire civil de l'aide technique à la direction régionale de La Réunion.

Bibliographie

- "Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes" - Insee Première n° 916 - Hourriez JM. - août 2003.
- «Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999» - Données sociales - édition 2002-2003.
- «Tous gagnants à l'évolution des revenus» - Economie de La Réunion - n° 77 - Murat F. - mai-juin 1995.
- "Le point sur le RMI : Des revenus par ménages faibles et inégaux" Economie de La Réunion - n° 104 - Forgeot G. - 2e trimestre 2000 - mai-juin 1995.

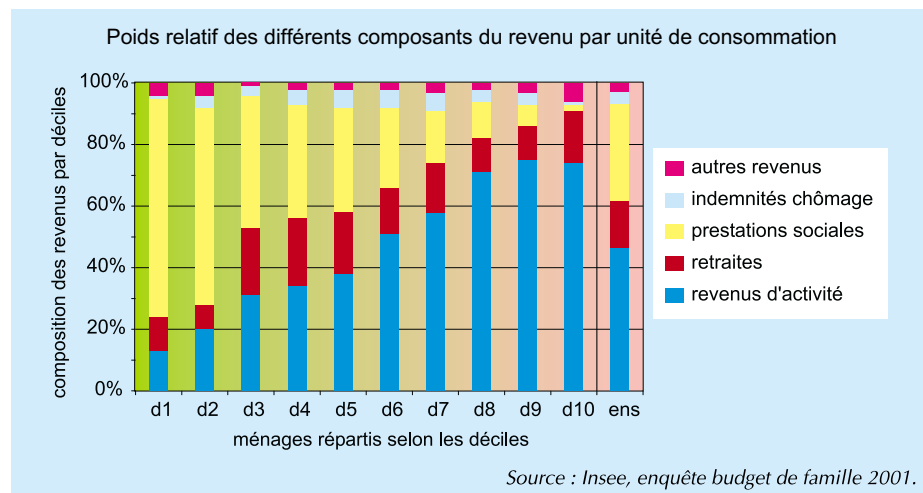
Le **niveau de vie moyen** s'est fortement accru à La Réunion. Il est passé de 10 200 € en 1995 à 11 700 € en 2001, soit une hausse de 15 % en euros constants, c'est-à-dire corrigé de l'évolution des prix pendant cette période. Ce niveau de vie est calculé en divisant le revenu annuel avant impôts des ménages par le nombre d'**unités de consommation**. Ce montant comprend les revenus d'activité (salariale ou non), les prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, RMI, ...), les indemnités chômage, les retraites et d'autres revenus (intérêts de livrets d'épargne, d'épargne logement et d'assurance-vie, loyers des logements de rapport et les aides monétaires reçus de la part d'autres ménages). Ce revenu par équivalent adulte permet de mieux prendre en compte la taille et la composition du ménage.

Les niveaux de vie sont en hausse à La Réunion. Toutes les catégories de ménages bénéficient des avancées socio-économiques que connaît le département. Toutefois, ce sont les ménages situés en

bas de l'échelle des revenus qui ont vu leurs ressources s'accroître le plus rapidement au cours des dernières années. Cette augmentation plus rapide du niveau de vie chez les plus pauvres s'explique principalement par la forte progression des prestations sociales. Les ménages situés au milieu de l'échelle des revenus ne sont pas en reste. La hausse de leur niveau de vie est supérieure à la moyenne. Outre des raisons communes à l'évolution du niveau de vie des plus modestes, l'accroissement des retraites, la forte revalorisation du SMIC et la progression de l'emploi ont sensiblement joué pour ces catégories de ménages.

Réduction des inégalités

Tous les indicateurs le montrent, les inégalités de revenus se réduisent dans le département. Le rapport des extrêmes en est la plus forte illustration. Certes, les 10 % des ménages les plus riches, ont un niveau de vie au moins cinq fois supérieur aux 10 % les plus pauvres. En 2001



et réduction des inégalités

une personne sur dix vit dans un ménage dont le niveau de vie par personne est inférieur à 4 330 € par an. A l'opposé, une personne sur dix vit dans un ménage dont le niveau de vie par personne est supérieur à 23 000 € par an. Cependant, cet écart s'est fortement réduit depuis 1995. En effet, le rapport entre les déciles extrêmes était de plus de six en 1995 ; il a donc diminué de 16 %.

La même tendance s'observe sur la dispersion des **niveaux de vie médians**. Le rapport interquartile (l'indicateur statistique qui mesure cette dispersion, différence des **quartiles** extrêmes divisée par la médiane), baisse de 0,18 points pendant cette même période. Enfin, l'**indice de Gini**, autre indice de dispersion sur l'ensemble de la distribution des revenus, baisse, lui aussi, de près de 0,03 points.

Prestations sociales pour les plus pauvres

La hausse générale des niveaux de vie réunionnais a relevé le niveau du seuil relatif de pauvreté de 26 % entre 1995 et 2001. Il est passé de 3 400 € par unité de consommation à 4 300 € en euros constants de 2001. On observe donc une hausse du niveau de vie de la population la plus démunie. Cependant, la part de ces ménages reste stable avec un taux relatif d'un peu moins de 10 %.

Les ménages modestes et démunis (les trois premiers **déciles**) ont connu une forte amélioration de leur niveau de vie : plus de 30 % de croissance, c'est-à-dire presque le double de l'évolution moyenne. Cette hausse est due à l'accroissement moyen de 34 % des prestations sociales, qui constituent la principale ressource pour ces ménages. Cette augmentation est surtout due au relèvement des montants de deux des principales prestations : hausse de moitié pour les aides au logement et d'un tiers en moyenne pour les bénéficiaires du RMI. Ces revenus de transferts représentent près des trois quarts du revenu total par unité de consommation du premier décile et encore 43 % pour le troisième décile.

Salaires pour les catégories moyennes

Les ménages situés au milieu de l'échelle des revenus, c'est-à-dire entre le 4^e et le 7^e décile, ne sont pas en reste non plus. Leur niveau de vie est en hausse de 17 % (pour le 7^e décile) à 27 % (pour le 4^e décile). Tout comme les ménages les plus pauvres, ils bénéficient de la hausse des prestations sociales. Toutefois celles-ci ne sont pas leur principale ressource. Elles restent tout de même une source de revenus non négligeable (de 17 % à 37 % du revenu total par unité de consommation). La hausse des retraites contribue aussi à cette croissance, en par-

Lexique

Unité de consommation : Chaque individu au sein du ménage compte pour une unité de consommation (uc), ou une fraction d'unité, selon sa position. L'échelle dite "OCDE modifiée" compte 1 uc pour la personne de référence du ménage, 0,5 uc pour chaque adulte supplémentaire ou enfant de 14 ans et plus et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Niveau de vie médian : le niveau de vie médian est le revenu par unité de consommation qui sépare la population des ménages en deux parties égales.

Niveau de vie moyen : le niveau de vie moyen est la somme des revenus par unité de consommation de ménages rapportée au nombre de ménage. Le niveau de vie moyen prend en compte le montant de chaque revenu, le niveau de vie médian considère le rang.

Médiane, quartile, décile : ce sont des quantiles. Les ménages sont ordonnés par niveau de vie croissant. On découpe alors la population en déciles (chaque décile rassemblant 10 % des personnes) ou en quartiles (chaque quartile rassemblant 25 % des personnes).

Courbe de Lorenz : La courbe de Lorenz est une représentation graphique des pourcentages cumulés des niveaux de vie des ménages, ordonnés du plus faible au plus élevé. Plus la courbe est incurvée, plus la répartition est inégalitaire.

Indice de Gini : C'est un indice qui mesure l'aire située entre la courbe de Lorenz et la droite d'équi-répartition, c'est-à-dire où la répartition est totalement égalitaire (20 % des ménages les plus pauvres possèdent 20 % des revenus, ...). C'est un coefficient de concentration sans dimension, c'est-à-dire indépendants des unités choisies. Plus l'indice de Gini tend vers 0 plus la distribution est égalitaire (elle se confond avec la droite d'équi-répartition) ; et inversement, plus il tend vers 1 plus la distribution est très concentrée et donc inégalitaire.

Distribution des niveaux de vie annuels par unité de consommation (en euros constants 2001)

limites des déciles	Niveau de vie annuel par limite en 1995	niveau de vie annuel par limite en 2001	Evolution (en %)
d1	3 400	4 330	26
d2	4 250	5 750	35
d3	5 100	6 750	33
d4	5 950	7 600	27
d5 (médiane)	6 800	8 650	27
d6	8 000	9 800	22
d7	10 100	11 800	17
d8	13 600	15 300	12
d9	21 800	23 000	6
moyenne	10 200	11 700	15
Indice de Gini	0,42	0,39	- 0,03 pt
Rapport d9/d1	6,36	5,32	- 16 %
Rapport interquartile	0,99	0,81	- 0,18 pt
seuil de pauvreté	9,8 %	9,9 %	+ 0,1 pt
montant du seuil	3 400	4 320	27 %

Source : Insee, enquête budget de famille 1995 et 2001.

Le seuil de pauvreté

“La pauvreté est un phénomène social aussi facile à constater que difficile à définir”. On peut vouloir malgré tout estimer un seuil permettant de calculer le nombre de “pauvres” et de déterminer leurs caractéristiques sociales.

Trois approches s’opposent sur la mesure de cette notion. L’approche par le “bien être” consiste à évaluer le “bien être” des individus à partir de leurs réponses à un questionnaire spécifique. L’approche par les conditions de vie et les consommations consiste à mesurer les conditions de vie des ménages (type de logement, équipement) et leurs consommations ainsi que ce qui peut les influencer (problèmes de santé,...). Enfin l’approche par le revenu se fonde essentiellement sur le revenu et mesure ce que l’on appelle la “pauvreté monétaire”. Elle consiste à calculer le niveau de vie à partir du revenu du ménage, en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier, c’est-à-dire à partir du revenu du ménage par unité de consommation.

Cette dernière approche est la plus simple à mettre en œuvre, mais elle ne tient pas compte de l’exclusion ou de

l’absence d’un réseau social de soutien. De plus, le seuil, calculé à l’aide de cette méthode, peut être fixé de façon absolue (1 dollar par jour et par personne pour le Programme des Nations Unies pour le Développement) ou relativement à la population d’appartenance. Dans le premier cas on détermine un revenu minimum qui serait le même quelle que soit la population étudiée et la période observée (ce qui peut paraître un peu trop normatif). Dans le deuxième cas on retient la mi-médiane (ce qui est assez arbitraire).

L’institut européen de la statistique (Eurostat) a adopté une définition harmonisée de la pauvreté pour les différents pays de l’Union Européenne. La méthode choisie est celle de la **pauvreté monétaire relative**, c’est-à-dire que le seuil de pauvreté étudié correspond à la mi-médiane des revenus de la population observée. C’est sur ces recommandations que nous avons calculé le seuil de pauvreté à La Réunion.

ticulier pour le 4e et 5e décile où cette ressource représente environ un cinquième du revenu total par unité de consommation. Les générations qui arrivent aujourd’hui à l’âge de la retraite peuvent en effet justifier d’une carrière complète plus souvent que les précédentes.

Les revenus d’activité restent prépondérants (de 37 % à 47 % du revenu total par unité de consommation) pour ces catégories de ménages. La forte revalorisation du SMIC sur la période 1995-2001 d’une part, et, la progression de l’emploi de 1998 à 2000 d’autre part, expliquent donc pour partie l’élévation du niveau de vie des catégories médianes. En effet, la fin de l’alignement du SMIC réunionnais sur celui de métropole en janvier 1996, a conduit à une hausse de 14 % du salaire minimum en 1995. De 1996 à 2001, le SMIC a connu une progression supplémentaire de 18 %. En outre, la proportion de ménages disposant d’un revenu d’activité a augmenté au sein des déciles médians, alors qu’elle s’est réduite pour les autres déciles.

Les ménages les plus aisés, c’est-à-dire en haut de la distribution (8e, 9e et 10e décile) connaissent une moindre progression de leur niveau de vie par rapport au reste de la population. Les revenus d’activité sont leur principale ressource. Cela représente environ les trois quarts de leur revenu total par unité de consommation.

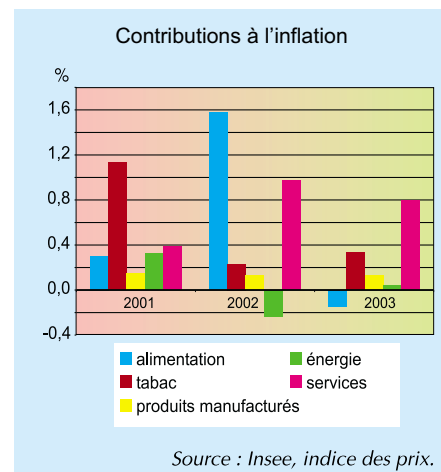
Il résulte de ces évolutions une réduction d’ensemble des disparités de revenus. La courbe de concentration des revenus des ménages par unité de consommation, appelée **courbe de Lorenz**, montre que les 10 % des ménages les plus aisés perçoivent environ 30 % des revenus totaux par unité de consommation, soit deux points de moins par rapport à 1995. Dans le même temps, les 30 % des ménages les plus pauvres ne se partagent environ que 12 % du total des revenus par unité de consommation, soit 1% de plus du revenu total par rapport à 1995. ■

David PERRAIN

Des prix sages en 2003

En 2003, l’évolution moyenne des prix à la consommation s’établit à + 1,1 %, une des plus faibles progressions depuis 1990. Ce ralentissement traduit moins une tendance profonde à la désinflation qu’une correction après une année 2002 marquée par des événements exceptionnels.

En effet, l’inflation en 2002 (+ 2,7 %) reflétait essentiellement la forte hausse des prix des produits alimentaires, en particulier des produits frais, consécutive au passage du cyclone Dina. L’alimentation contribuait pour plus de la moitié à l’inflation totale. En 2003, les prix des produits alimentaires ont opéré un retour à la normale, les prix des produits frais reculant de 11,8 % en moyenne annuelle. L’évolution heurtée des prix de l’alimentation explique ainsi en totalité le différentiel d’inflation entre 2002 et 2003.

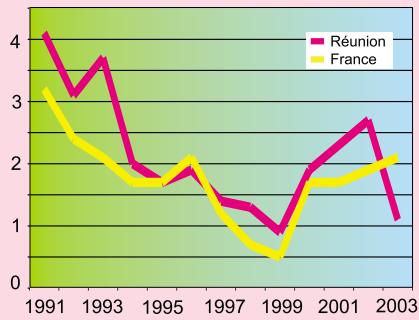


En 2003, le prix du tabac a de nouveau vivement accéléré (+ 7,9 %) après la relative modération de l’année précédente (+ 4,9 %). Son évolution explique plus d’un quart de l’inflation totale.

Les prix des produits énergétiques, qui s’étaient repliés en 2002 (- 2,6 %), ont modérément progressé en 2003 (+ 0,6 %). Les prix des produits manufacturés sont restés contenus (+ 0,5 % après + 0,4 %), contribuant faiblement à l’inflation d’ensemble. Le dynamisme des prix des services s’est confirmé (+ 2,7 % après + 2,8 %), notamment dans les domaines

Dernières nouvelles

L'inflation en France et à La Réunion



Source : Insee, indice des prix.

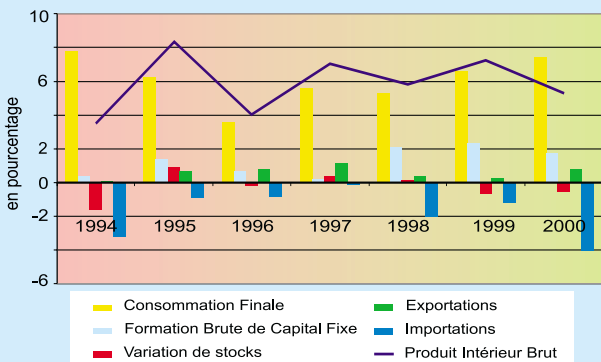
de la santé, des loyers et de la restauration. Les services contribuent pour plus de 2/3 à l'inflation totale.

En 2003, l'inflation à La Réunion était d'un point inférieure à celle de la France entière, alors que ce différentiel était toujours positif depuis 1997. Ce retournement s'explique également par les produits frais, en forte baisse à La Réunion et en hausse sensible en métropole.

Les comptes économiques 2000

L'économie réunionnaise a connu une légère inflexion en 2000, après une année 1999 particulièrement florissante. La croissance est restée stimulée par le dynamisme de la consommation des ménages mais a subi les effets dépressifs d'une forte poussée des importations.

Contributions à la croissance du PIB



Source : Insee, comptes économiques.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) de La Réunion, exprimé à prix courants, a atteint 8,64 milliards d'euros en 2000 (près de 57 milliards de francs), soit une progression de 5,3 % par rapport à 1999. Mesurée en terme de PIB par habitant, cette progression est plus faible (+ 3,5 % en 2000), conséquence d'une croissance démographique toujours dynamique à La Réunion. En 2000, le PIB par habitant réunionnais représente 51 % de son équivalent au niveau national.

La consommation des ménages a continué d'être le principal moteur de la croissance en 2000. Elle accélère encore (+ 6,7 % après + 6,0 % en 1999), contribuant pour 6,6 points à l'évolution du PIB. Quoiqu'en légère inflexion, l'investissement est également resté dynamique en 2000 (+ 9,3 % après 13,3 % en 1999), contribuant à la croissance à la hauteur de 1,7 point. L'investissement en logement des ménages s'est assagi après une année 1999 exceptionnelle (+ 14,3 % après + 28,0 %), tandis que l'investissement productif des entreprises a rebondi (+ 9,0 % après + 1,3 %).

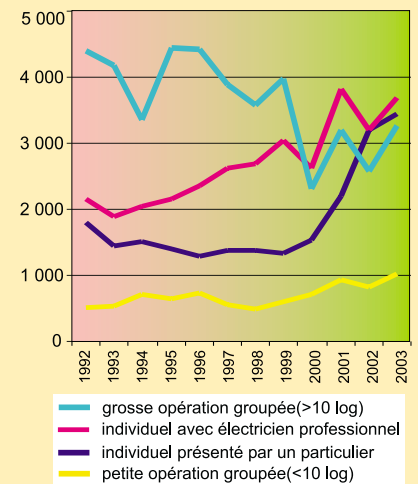
Ce dynamisme de la demande intérieure s'est traduit par une vive accélération des importations (+ 13,2 % après + 3,8 % en 1999). Le redressement concomitant des exportations (+ 12,1 % après + 3,7 %), consécutif à l'afflux de touristes mais aussi à la bonne campagne sucrière de 1999, a légèrement atténué les effets du déficit commercial sur la croissance (- 3,3 points contre - 1,0 point en 1999).

Confrontée à la forte concurrence des produits importés, les entreprises ont vu leur activité fléchir en 2000. La valeur ajoutée dégagée par les entreprises réunionnaises a progressé de 5,6 % après + 7,1 % en 1999. Ainsi, l'activité de l'industrie manufacturière a ralenti (+ 6,0 % après + 7,1 %), notamment dans le domaine des biens de consommation. Par ailleurs, le secteur agroalimentaire s'est replié après une année 1999 particulièrement faste (- 1,4 % après + 16,4 %).

11 500 logements livrés en 2003

L'année 2003 a été exceptionnelle dans le domaine du logement avec près de 11 500 logements neufs livrés d'après les chiffres du Consuel. Tous les types de construction ont contribué à ce résultat. La construction individuelle reste largement majoritaire avec 62 % des livraisons, soit plus de 7 000 logements ; elle se répartit à peu près également entre le secteur formel qui passe par les électriciens professionnels et le secteur au moins en partie informel, réalisé par des particuliers.

Logements neufs visés par le Consuel depuis 1992



Source : Consuel

Du côté de la construction groupée les petites opérations (moins de 10 logements) ont repris leur progression avec plus de 1 000 logements livrés. Quant à la construction collective en grosses opérations (plus de 10 logements) elle semble émerger du marasme où elle est plongée depuis l'an 2000. Sans retrouver leur niveau de la fin des années 90 ces opérations qui relèvent pour la plupart du logement social ont augmenté leurs livraisons de 27 %, mettant environ 3 200 logements sur le marché.

Le record de l'année 2000

Le trafic aérien est reparti à la hausse en 2003, surtout dans la zone océan Indien en direction de l'Afrique du Sud, Madagascar et Mayotte. L'axe Réunion/Métropole reste cependant largement dominant et consacre en 2003 la prééminence de la compagnie Air France. Sur l'ensemble du trafic elle est au coude à coude avec Air Austral. Ces dernières années les variations saisonnières du trafic se sont atténuées.

► Roland Garros : 2^e aéroport ultra-marin

Seize aéroports français, dont quatre situés outre-mer, ont connu en 2003 un trafic supérieur au million de passagers (hors transit). Par rapport à 2002, seuls sept aéroports (dont trois ultra-marins) ont vu leur trafic augmenter. Dès 2002, l'aéroport de Saint-Denis Roland Garros a dépassé celui de Fort-de-France ; il est, depuis, le 2^e aéroport ultra-marin, derrière Pointe-à-Pitre, et le 13^e au niveau national.

Trafic des aéroports français en 2003

Aéroports	Nb de passagers*	2003/2002 (%)
1 - Paris - CDG	48 008,2	- 0,5
2 - Paris - Orly	22 448,8	- 3,0
3 - Nice - Côte d'Azur	9 124,0	- 0,6
4 - Lyon - Saint-Exupéry	5 858,5	2,3
5 - Toulouse-Blagnac	5 257,9	- 0,6
6 - Marseille - Provence	5 234,1	- 2,4
7 - Bordeaux - Mérignac	2 802,1	- 3,5
8 - Bâle - Mulhouse	2 407,5	- 19,3
9 - Strasbourg	2 037,6	2,2
10 - Nantes - Atlantique	1 806,9	0,1
11 - Pointe-à-Pitre	1 656,7	- 3,7
12 - Montpellier-Méditerranée	1 565,3	0,3
13 - St-Denis Roland Garros	1 465,0	1,9
14 - Fort-de-France	1 441,6	0,5
15 - Tahiti-Faaa	1 424,0	3,9
16 - Ajaccio - Campo Dell'oro	1 061,9	- 0,1

* en milliers, hors transit.

Source : Direction des Transports aériens/SDEEP.

Avec plus de 1,54 million de passagers (hors transit) en 2003, les aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds établissent un nouveau record. Ils dépassent ainsi celui établi en 2000 qui avait vu le franchissement du cap des 1,5 million de passagers. Avec une hausse totale de 2,6 % du trafic en 2003, nous sommes cependant bien loin des hausses annuelles allant de 7 % à 11 % constatées au milieu des années 1990.

En 2003, le trafic de Roland Garros a augmenté de 1,9 % (+ 27 000 passagers) alors que celui de Pierrefonds, après une année 2002 stable, a cru de 19,5 % (+ 13 000 passagers). Avec 79 300 passagers en 2003, l'aéroport de Pierrefonds représente 5,1 % de l'ensemble du trafic aérien réunionnais contre 3,2 % en 1999, première année complète d'exercice.

L'axe Réunion/Métropole reste dominant

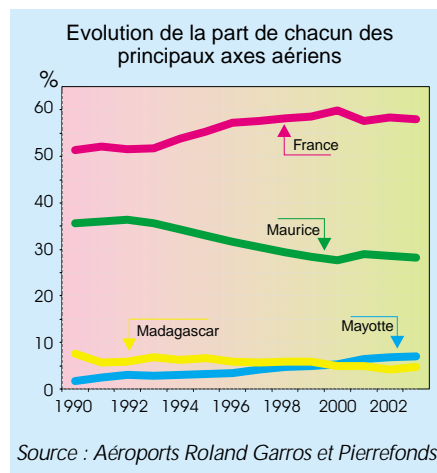
Le trafic aérien avec la métropole, avec 893 500 passagers en 2003, représente près de 58 % du trafic global. Depuis 1986, il a toujours dépassé le trafic avec le sud de l'océan Indien, frôlant même les 60 % en 2000. Avec 458 000 passagers transportés sur l'axe Réunion/Métropole, la compagnie Air France représente à elle seule 51 % de l'ensemble de ce trafic contre 45 % en 2002. La disparition en début d'année 2003 de la compagnie Air Lib a bien sûr favorisé cette augmentation de part de marché. L'ouverture d'une dixième fréquence hebdomadaire marque la volonté de la compagnie Air France de maintenir cette position majoritaire. Corsair international, avec 285 600 passagers se situe en 2^{de} position avec 32 % de parts de marché. Arrivent bien sûr ensuite les deux compagnies ayant mis en place des

nouvelles liaisons avec la métropole en milieu d'année 2003 : Air Austral (92 700 passagers, soit 10,4 %) et la compagnie nouvellement créée Air Bourbon (39 400, soit 4,4 %).

Le trafic régional avec le sud de l'Océan Indien a plus fortement augmenté en 2003 que le trafic Réunion/Métropole (3,7 % contre 1,9 %). En particulier, les liaisons avec l'Afrique du Sud, Madagascar et Mayotte ont bénéficié d'un afflux de passagers. Par contre la liaison avec les Seychelles subit sa troisième baisse annuelle consécutive.

L'axe Réunion-Maurice reste, et de loin, le plus important : il représente à lui seul plus des deux-tiers des échanges régionaux. Les compagnies Air Mauritius (223 800 passagers) et Air Austral (211 300) se partagent équitablement cette desserte.

Mayotte représente actuellement près de 17 % de l'ensemble du trafic régional. La liaison Réunion/Mayotte est en constante augmentation (6 % en 1993, 11 %



L'axe Réunion/Métropole reste majoritaire, la part de Maurice décroît tandis que celle de Mayotte s'affirme.

enfin dépassé en 2003

Evolution du trafic de passagers entre 2002 et 2003

provenance/destination	Nombre de passagers		Evolution	
	2002	2003	nombre	%
Mayotte	103 811	110 100	6 289	6,1
Afrique du sud	11 306	13 684	2 378	21,0
Maurice	430 339	435 131	4 792	1,1
Madagascar	63 527	71 886	8 359	13,2
Seychelles	7 045	6 152	- 893	- 12,7
France	877 192	893 483	16 291	1,9
Réunion	11	3 249	3 238	
Autres	11 071	10 258	- 813	- 7,3
Total	1 504 302	1 543 943	39 641	2,6

Source : Aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds.

en 1998). Depuis l'an 2000, Mayotte est même devenu le deuxième axe régional aux dépens de Madagascar. En 2003, Air Austral est la seule compagnie qui relie l'île intense et l'île aux parfums.

Après trois années de baisse, le trafic sur la ligne Réunion-Madagascar a augmenté en 2003. Madagascar, revenu de ses turbulences politiques de l'année 2002, représente aujourd'hui 11 % du trafic régional contre 14 % il y a dix ans. La desserte de Madagascar est assurée majoritairement par Air Madagascar (54 %) mais aussi par Air Austral (36 %) et Air France (10 %).

Air Austral au coude à coude avec Air France

Trafics avec la métropole et avec l'océan Indien additionnés, c'est Air Austral qui arrive, en 2003, en tête avec plus de 470 000 passagers (30,5 %) suivi de très près par Air France (30,2 %) ; viennent ensuite Corsair International (18,5 %), Air Mauritius (14,5 %), Air Bourbon (2,6 %) et Air Madagascar (2,5 %). Enfin, quatre autres compagnies ont transporté, en 2003, des passagers en provenance ou à destination de La Réunion : Air Lib (jusqu'à la mi-février), Air Seychelles, Inter Air et Cargolux (une compagnie luxembourgeoise).

Depuis sa création à la fin de l'année 1990, Air Austral a constamment augmenté ses parts de marché dans le ciel réunionnais passant de 3,2 % en 1991 à 17,7 % en 1995, 23,6 % en 1999 et 30,5 % en 2003. Air France, en confiant à Air Austral la desserte régionale au

début des années quatre-vingt-dix, est passé d'une position majoritaire (51 % en 1991) à 27 % à la fin de la décennie pour remonter à 30 % actuellement.

Corsair International a plus que triplé son importance dans le ciel réunionnais en douze ans (5,3 % en 1991, 18,5 % aujourd'hui) alors que, dans le même temps, celle d'Air Mauritius diminuait, passant de 19,8 % à 14,5 %.

Un trafic mieux réparti sur l'année

Au début des années quatre-vingt-dix le trafic aérien du mois d'août était supérieur de moitié (+ 52 %) au trafic mensuel moyen. Loin derrière, janvier (+ 22 %), décembre (+ 15 %) et juillet (+ 12 %) étaient les trois autres mois de trafic relativement intense. La deuxième moitié de la décennie et plus encore la période 2000-2003 marquent un certain étalement dans la répartition mensuelle du trafic aérien : si le nombre de passagers est toujours le plus important au mois d'août, il n'est plus supérieur que de 30 % à la moyenne mensuelle. Et, mis à part le court mois de février situé en pleine période cyclonique, tous les autres mois sont maintenant situés dans une fourchette allant de - 20 % à + 22 % par rapport à la moyenne mensuelle. En particulier, les mois de mars, mai et octobre sont de plus en plus prisés.

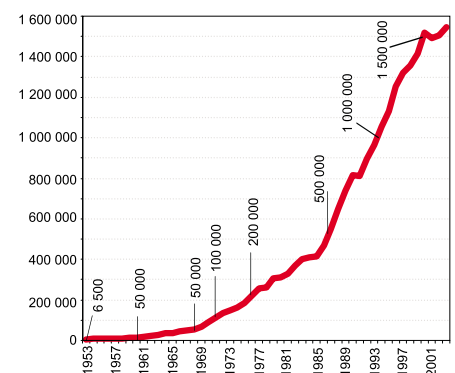
Le solde arrivées-départs est directement lié au calendrier scolaire. Le mois de décembre, début des longues vacances de l'été austral a un solde fortement négatif : c'est le mois de l'année qui

Croissance spectaculaire du trafic

Depuis 50 ans, le trafic aérien n'a pas cessé d'augmenter sur l'île de La Réunion avec certaines années des taux de croissance très élevés (22 % en 1956, 38 % en 1962, 29 % en 1971, 21 % en 1976, 18 % en 1988, 11 % en 1996, etc...). En nombre de passagers, la croissance la plus spectaculaire a eu lieu en 1996 avec un gain de 125 000 passagers (1 129 000 en 1995 et 1 254 000 en 1996) consécutif en particulier à la mise en service en novembre 1994 de la piste longue permettant de relier Saint-Denis à la métropole sans escale.

Seules deux années ont connu une baisse du trafic aérien : un léger recul (- 0,7 %) en 1991 (du essentiellement à la guerre du Golfe et aux événements du Chaudron) et une baisse plus marquée (- 1,9 %) en 2001 (en raison notamment de la baisse de fréquentation après les attentats du 11 septembre et des problèmes d'AOM et d'Air Liberté).

Evolution du trafic aérien depuis 50 ans (arrivées + départs)



Source : Aéroports Roland Garros et Pierrefonds.

L'auteur

Jean-Marc LARDOUX est chargé des études démographiques à la direction régionale de l'Insee.

Sources

- Chambre de Commerce et d'Industrie - Aéroport de La Réunion - Roland Garros.
- Aéroport de La Réunion - Saint-Pierre Pierrefonds.
- Direction des Transports Aériens / SDEEP.

Bibliographie

- DTA/SDEEP - Note de synthèse et d'actualité n° 17 Février 2004.
- Aéroport de Roland Garros - rapports d'activité.
- Economie de La Réunion n° 95 - mai-juin 1998 - "Trafic aérien : les enjeux d'une guerre économique".
- Economie de La Réunion n° 114 - 4e trimestre 2002 - "Le trafic aérien de passagers : un doublement depuis 1990".

Définition du trafic hors transit

Les chiffres donnés ici n'incluent pas les passagers en transit mais comprennent les passagers en correspondance.

Passager en transit : Passager effectuant un vol d'un point A à un point B via un point C sans que le n° du vol qu'il emprunte ne change au point C. Ce passager est donc considéré comme en transit au point C

Exemples :

1 - Un passager embarquant à Gillot pour Dzaoudzi via Pierrefonds sur le vol UU561 sur l'ensemble du trajet. Il est considéré comme passager en transit à Pierrefonds.

2 - Un passager voyageant de Gillot à Paris sur le vol AF3839 avec une escale technique à Djeddah. Il est considéré comme passager en transit à Djeddah.

Passager en correspondance : Passager effectuant un vol d'un point A à un point B via un point C sur deux vols ayant des n° différents sur les tronçons AC et CB. Ce passager est donc considéré comme en correspondance au point C. Très souvent l'appareil utilisé sur les deux tronçons est différent.

Exemple :

Un passager embarquant à Dzaoudzi pour Maurice via Pierrefonds

Le vol Dzaoudzi - Pierrefonds est le Air Austral UU562 ; le vol Pierrefonds - Maurice est le Air Mauritius MK247

Il est considéré comme passager en correspondance à Pierrefonds.

Trafic aérien et migrations

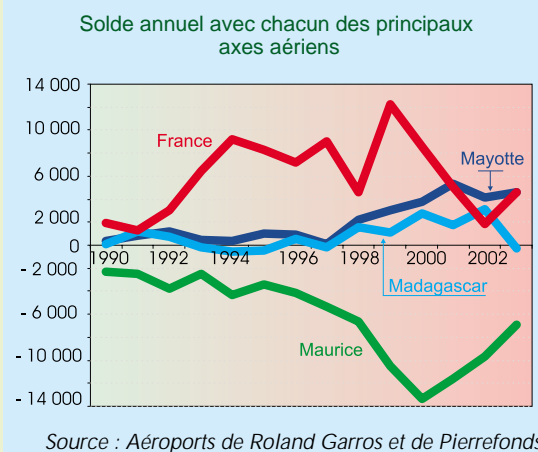
L'évolution du nombre d'habitants d'un territoire donné sur une période dépend à la fois de l'évolution de son solde naturel et de son solde migratoire. Le solde naturel est calculé par différence entre les naissances et les décès de la période. A la Réunion, grâce à la qualité de l'état civil, ce solde naturel est une donnée très bien connue. Le solde migratoire, écart entre les arrivées sur le territoire et les départs de celui-ci, est une donnée plus difficile à appréhender avec précision, a fortiori lorsqu'on souhaite décliner celui-ci par région de provenance/destination.

Grâce aux informations tirées du calcul des soldes arrivées - départs, il pourrait être tentant d'en déduire directement des soldes migratoires entre La Réunion et les principales destinations aériennes (métropole, Mayotte, Madagascar et Mau-

rice). Un rapide examen des données montre que ce n'est pas réaliste. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer le cas des échanges Réunion-Maurice-métropole : en l'an 2000 les départs vers Maurice excèdent de 13 300 unités les arrivées de l'île sœur alors qu'inversement, en 1999, les arrivées en provenance de la métropole dépassent de 12 300 les départs. Il est vraisemblable que les voyages touristiques "triangulaires" expliquent ce phénomène : si un touriste en provenance de Paris arrive à La Réunion, y séjourne puis prend un vol pour l'île Maurice, y séjourne et retourne en métropole depuis l'île Maurice, le solde aérien avec la métropole sera augmenté d'une unité et celui de l'île Maurice sera diminué d'une unité. Ce mécanisme se vérifie assez souvent en pratique. Il semble ainsi délicat de distribuer le "solde migra-

toire aérien" par pays du fait de mouvements qui ne sont pas des aller-retours systématiques ; de plus, le pays d'où l'avion décolle ou atterrit n'est pas toujours le pays de résidence du migrant ou touriste.

En revanche, ces informations affinées et recoupées avec d'autres éléments doivent être une source précieuse permettant de mieux appréhender l'étude des soldes migratoires à La Réunion.



concentre le plus de départs vers la métropole, l'île Maurice, Madagascar et l'Afrique du Sud. Inversement, l'école reprenant à la fin du mois de janvier, ce dernier est un mois fortement positif. Le même phénomène se produit entre la fin de l'année scolaire mi-juillet et la reprise fin août. Les départs sont très nombreux en juillet, compensés cependant en partie par un afflux important de touristes provenant de la métropole. Puis les arrivées culminent en août provenant à la fois de métropole, de l'île Maurice, de Madagascar ou de Mayotte.

Ce solde arrivées-départs se décline aussi annuellement suivant chacun des principaux axes aériens. Le solde avec Madagascar a connu un essor sur la période

1998-2002 avant un net coup d'arrêt en 2003 suite à l'alternance politique. Quasiment nul jusqu'en 1997, le solde avec Mayotte est maintenant durablement positif. Le solde avec la métropole, toujours positif, fluctue fortement d'une année à l'autre : de + 1 300 en 1991 à + 12 300 en 1999 et à moins de 2 000 en 2002.

A l'opposé, chaque année, il y a beaucoup plus de départs vers l'île Maurice que d'arrivées. Entre - 2 000 et - 4 000 jusqu'en 1996, ce solde a ensuite explosé en l'an 2000 (- 13 300) pour revenir à - 7 000 en 2003. ■

Jean-Marc LARDOUX



L'île de Mayotte est devenue la "Collectivité départementale de Mayotte" le 11 juillet 2001. Le recensement de la population 2002, qui désormais sera réalisé tous les cinq ans permet de disposer d'une photographie de la population ainsi que de mesurer les évolutions intervenues depuis 1997 date du précédent recensement.

Ce recensement a révélé des mouvements de population importants : les immigrants comoriens sont en nombre croissant tandis que de plus en plus de Mahorais quittent leur île. La population française stagne ainsi un peu au-dessus de 100 000 personnes tandis que le nombre d'étrangers a dépassé 55 000 soit le tiers de la population totale. Les étrangers se sont surtout installés autour du pôle économique que constitue la commune de Mamoudzou.

Les deux tiers des naissances sont issues de mères étrangères. Cela s'explique à la fois par leur nombre, il y a presque autant de Comoriennes âgées de 20 à 39 ans que de Françaises, et par leur taux de fécondité plus élevé : les femmes nées à Mayotte ont en moyenne 3,5 enfants tandis que les autres en ont 5. De plus des Comoriennes viennent accoucher à Mayotte et s'en retournent ensuite dans leur pays.

En 2002 la direction des affaires sanitaires et sociales a enregistré plus de 7 000 naissances, dont près de 4 000 ont eu lieu à la maternité de Mamoudzou, ce qui en fait la maternité la plus importante de France. La hausse du nombre de naissances devrait se poursuivre dans les années à venir à cause de la jeunesse de la population et de comportements favorables à la fécondité.

Plus de la moitié de la population a moins de vingt ans. Actuellement l'ensemble des enfants de six à dix

ans est scolarisé. Un gros effort a été fait depuis cinq ans pour développer l'école maternelle et préparer ainsi les enfants à l'enseignement primaire. Les retards scolaires restent cependant importants et 80 % des élèves de CM2 ont dépassé l'âge normal de dix ans. A la fin de l'année 2001 la moitié des jeunes sortant de l'école l'ont fait sans aucune qualification, après une classe du 1er cycle secondaire ou avant un diplôme professionnel. Au final, en 2002, près de 15 % d'une génération ont obtenu le baccalauréat.

L'école maternelle n'a pas suivi le rythme de l'immigration dans la zone de Mamoudzou où environ 40 % des enfants de trois à cinq ans sont accueillis, au lieu de plus de 80 % dans les autres communes. De même, après 16 ans, les taux de scolarisation chutent dans les communes urbaines, la population immigrée étant très peu scolarisée après l'âge légal.

La construction de logements a été très importante depuis 1997, dépassant le rythme de la croissance démographique. Elle est surtout marquée par l'expansion des cases en tôles dont le nombre a doublé en cinq ans. Elles constituent en 2002 le cinquième du parc de logements, formant des zones de bidonvilles à la périphérie des villes et villages. Plus de la moitié de ces cases est occupée par des immigrants d'origine comorienne.

L'électricité et l'eau courante desservent les trois quart des logements. Même incomplète l'électrification a permis la diffusion de certains équipements ménagers, notamment la télévision et le réfrigérateur. Le téléphone a fait une percée spectaculaire, sous la forme du téléphone cellulaire, arrivé dans l'île en 2001. ■

Migrations

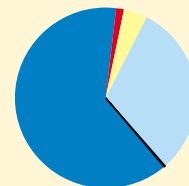
Une forte immigration en provenance des Comores se conjugue maintenant à une forte émigration vers la France et La Réunion.



pages 12 et 13

Naissances

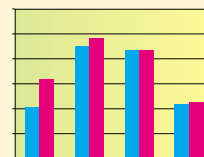
Avec plus de 7 000 naissances en 2002 la fécondité reste élevée. Près des deux tiers des mères sont étrangères.



pages 14 à 16

Scolarisation

Actuellement l'ensemble des enfants de 6 à 10 ans sont scolarisés. Le retard scolaire a diminué mais 15 % seulement d'une classe d'âge obtient le bac.



pages 17 à 19

Logement

Parmi les nombreux logements construits près d'un tiers sont des cases en tôle. L'équipement en eau et en électricité ne concerne encore que trois logements sur quatre.



pages 20 à 22

Presqu'autant de départs

La croissance de la population de l'île de Mayotte reste rapide, elle est alimentée à la fois par une forte natalité et une forte immigration. Cependant, depuis 1997, elle est tempérée par une vague de départs. Désormais une personne sur trois est de nationalité étrangère à Mayotte. Cette population se concentre principalement autour du pôle économique de l'île.

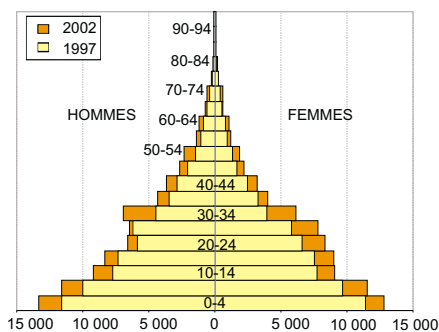


Photo : Christian VAISSE

L'attraction de la France se manifeste jusque dans la rue

► La pyramide des âges

La pyramide des âges de Mayotte est presque un cas d'école. Elle illustre à merveille la jeunesse de la population de cette île où 53 % de la population a moins de vingt ans. Sa base est large et son profil est bien celui d'une pyramide. Ce n'est plus le cas, loin s'en faut, des pyramides des âges des pays occidentaux. Ainsi, en 2002, seulement 4 % des Mahorais ont soixante ans et plus alors que ce pourcentage était en 1999 de 10 % à La Réunion et de 20 % en France métropolitaine.



Avec ses 160 265 habitants en 2002 l'île de Mayotte manifeste un très fort dynamisme démographique. En quarante-cinq ans, sa population a été presque multipliée par sept. La croissance démographique était très forte entre 1978 et 1997 avec un taux annuel moyen supérieur à 5,5 %. Elle s'est infléchie depuis et affiche maintenant un taux de croissance annuel moyen de 4,1 %.

Plusieurs phénomènes expliquent ce ralentissement de la croissance démographique. Tout d'abord la natalité diminue : de près de 50 naissances pour 1 000 habitants en moyenne annuelle entre 1958 et 1966, elle est passée à 40 entre 1997 et 2002. La natalité reste bien supérieure à celle de La Réunion (20 ‰ en 2002) et plus encore à celle de la France métropolitaine (13 ‰ en 2002). En parallèle, le taux de mortalité chute encore plus vite, il est passé de 25 décès pour 1 000 habitants à 3,5 sur les mêmes périodes. Le solde naturel n'a par conséquent pas cessé de croître depuis 1958. Il est passé

d'une moyenne annuelle de 675 personnes supplémentaires entre 1958 et 1966 à 5 100 personnes entre 1997 et 2002.

La baisse du solde migratoire, autre composante de la croissance de la population, explique aussi ce ralentissement. Depuis 1958 le solde migratoire a toujours contribué positivement à l'évolution de la population mahoraise. De 1966 à 1997, sa contribution a été de plus en plus importante. Elle est passée de 200 personnes par an et en moyenne entre 1966 et 1978 à 2 000 entre 1991 et 1997. Depuis cette contribution a chuté à une moyenne de 720 personnes par an.

Une vague de départs

L'immigration n'a pas diminué, au contraire. Sur les vingt dernières années, les arrivées sur le territoire ont plus que dou-

Evolution démographique à Mayotte de 1958 à 2002

Années de recensement	Population	Evolution annuelle (en %)	Naissances	Décès	Solde migratoire
1958	23 364				
1966	32 607	4,2	11 000	5 600	3 800
1978	47 246	3,1	23 200	9 800	1 200
1985	67 167	5,2	18 800	4 700	5 900
1991	94 410	5,8	21 300	3 000	8 900
1997	131 320	5,7	29 000	4 000	12 000
2002	160 265	4,1	27 900	2 555	3 600

Source : Insee, recensements de la population.

que d'arrivées depuis 1997

blé, passant d'une moyenne annuelle de 2 000 personnes entre 1985 et 1991 à plus de 4 300 entre 1997 et 2002. Mais les départs ont augmenté plus rapidement encore. Si 520 personnes en moyenne quittaient Mayotte chaque année entre 1985 et 1991 elles étaient 3 600 entre 1997 et 2002. Alors que les départs compensaient un quart des arrivées entre 1986 et 1991, ils en compensent plus des quatre cinquièmes entre 1997 et 2002. Ce phénomène surprend par son ampleur et ses conséquences sont multiples.

La première conséquence de ce mouvement d'émigration est la stagnation de la population française à Mayotte. Celle-ci est passée de plus 103 000 individus en 1997 à juste 105 000 en 2002. Pourtant les projections démographiques hors mouvements migratoires en attendaient entre 13 000 et 15 000 de plus. Selon le vice-rectorat de Mayotte, il y avait à

peine 3 500 élèves et étudiants boursiers hors de Mayotte en 2002. Les départs de Mayotte concernent donc une autre population que les élèves et les étudiants. Cette autre population est sans doute à l'image de la population mahoraise recensée en 1999 à La Réunion. Elle comptait beaucoup de jeunes et des femmes, avec un faible niveau scolaire et très peu de diplômés. Presque 86 % des actifs étaient au chômage. Loin de l'entraide qui a cours à Mayotte entre membres de la même famille, ces Mahorais de La Réunion vivent principalement des aides sociales.

Une personne sur trois est étrangère

Si la population de nationalité française stagne, la population étrangère a presque doublé entre 1997 et 2002. Désormais plus de 55 000 étrangers vivent à Mayotte, soit une personne sur trois et 96 % d'entre eux sont comoriens. Cette population est légèrement plus âgée que la population totale de Mayotte, 44 % des étrangers ont moins de vingt ans contre 53 % pour l'ensemble. Ils se déclarent plus souvent inactifs : entre 15 et 59 ans près de deux sur trois se déclarent sans activité au lieu d'une personne sur deux sur l'ensemble de la population. Nombre d'entre eux sont en situation irrégulière puisque selon la préfecture de Mayotte il y aurait moins de 10 000 permis de séjour en cours de validité en 2002. La majorité des étrangers à Mayotte ne pouvant prétendre à un emploi déclaré, il est vraisemblable que tous n'ont pas déclaré une activité alors qu'ils en avaient une. Par conséquent

leur taux de chômage, plus élevé que celui de la population active totale (38 % contre 29 %), est peu fiable.

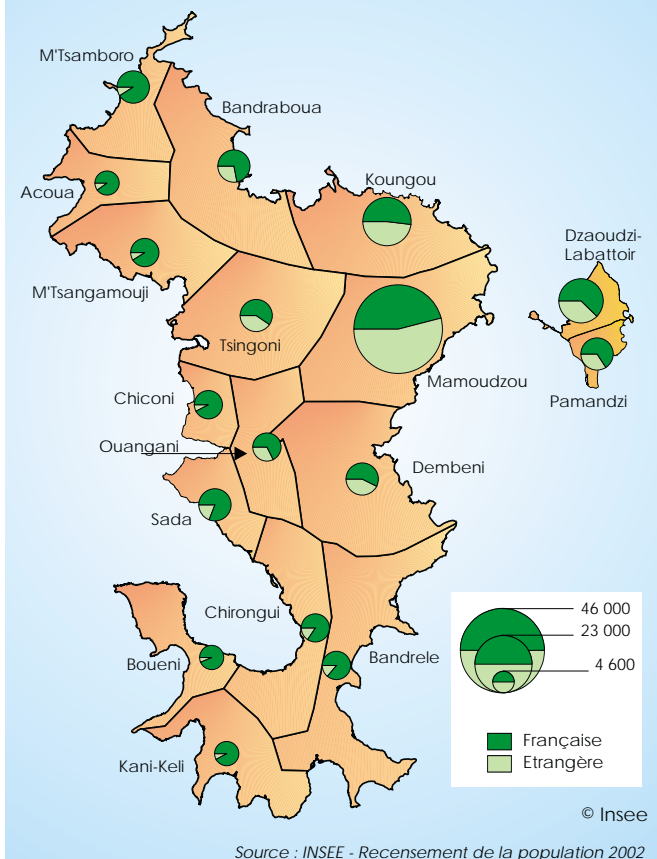
Les raisons de cette immigration de Comoriens sont multiples. La volonté affichée des Mahorais de rester dans le giron de la France a pour conséquence un alignement sur les normes françaises en termes d'infrastructures, de logements, d'accès à l'éducation et aux services de santé... Ce rattrapage et le décalage qu'il engendre vis à vis des îles voisines sont à l'origine de l'attrait qu'exerce Mayotte. En outre, l'accès aux soins est gratuit. Enfin les liens qui unissent les quatre îles de l'archipel des Comores ne sont pas que géographiques, des liens de parenté existent entre les habitants de ces îles.

Concentration des étrangers autour du pôle économique

La répartition territoriale des étrangers n'est pas uniforme. Trois communes sur les dix-sept que comporte Mayotte (Mamoudzou, Koungou et Dembèni) accueillent presque les deux tiers des étrangers. La commune de Mamoudzou en accueille à elle seule plus de 44 %, elle est l'unique commune où plus d'une personne sur deux est étrangère (54 %). Koungou n'est pas très loin avec 48 % d'étrangers parmi ses habitants. Le pôle économique de Mayotte se révèle être très attractif pour la population étrangère. A contrario, les communes de l'extrême sud (Bouéni, Kani-kéli) ou de l'extrême nord (Acoua, M'Tsamboro, M'Tsangamouji) se trouvent être les moins attractives. La part de la population étrangère parmi les habitants y est au plus égale à 10 %. Sans la présence de ces étrangers, plus de la moitié des communes de Mayotte auraient eu une baisse de leur population entre 1997 et 2002. Sada est la seule commune dont la population a diminué dans cette période. C'est aussi la commune qui connaît le taux de progression de sa population étrangère le plus faible : + 3 % alors que le taux moyen est de + 96 %.

Olivier FROUTÉ

Population par nationalité et commune



Naissances nombreuses,

La natalité reste très élevée à Mayotte où la direction des affaires sanitaires et sociales a enregistré plus de 7 000 naissances en 2002. Près des deux tiers des mères sont d'origine comorienne, elles ont plus d'enfants que les Mahoraises : 5 en moyenne au lieu de 3,5. La hausse du nombre de naissances devrait se poursuivre, les comportements restant largement favorables à la fécondité dans une population très jeune.

Alors qu'en 1958, à peine 1 300 naissances étaient enregistrées à Mayotte, on en compte plus de 7 000 en 2002 selon les chiffres donnés par la direction des affaires sanitaires et sociales. Parmi les femmes qui ont accouché, près de sept sur dix sont d'origine étrangère. La majorité sont originaire des Comores. Plus de 15 % des mères comoriennes qui ont accouché à Mayotte s'en retournent aux Comores.

Plus de huit couples sur dix ont pu être identifiés dans les déclarations de naissance faites en 2002 dans les bureaux d'état-civil des mairies. Les couples unissant des parents d'origine comorienne représentent 40 % de l'ensemble ; les couples de parents mahorais sont deux fois moins nombreux ; les autres couples sont mixtes. On peut remarquer que les hommes nés à Mayotte qui ont eu un enfant en 2002 ont un peu plus souvent pour conjointe une Comorienne qu'une Mahoraise. L'écart d'âge moyen dans les couples est fortement influencé par l'origine : plus de neuf ans d'écart pour un couple unissant une femme d'origine comorienne et un homme né à Mayotte contre cinq ans entre une femme née à Mayotte et un homme d'origine comorienne.

Des mères jeunes

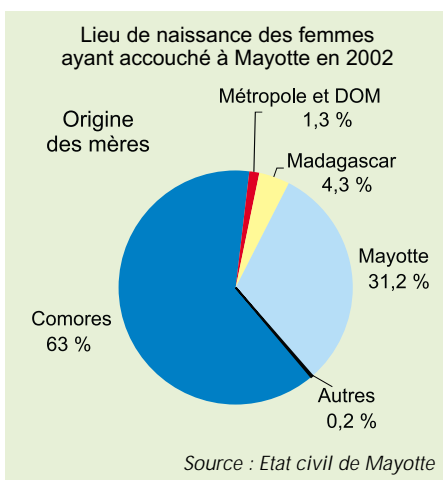
L'âge moyen de la mère à l'accouchement était de 26,2 ans en 2002, contre 29,4 ans en métropole pour la même année. Plus que l'âge moyen, la répartition par groupes d'âge met en évidence la différence de comportement des femmes entre Mayotte et la métropole. Ainsi, 44 % des femmes ayant accouché en 2002 à Mayotte avaient moins de 25 ans contre seulement 15 % en métropole en 2000.

En fait l'âge moyen des femmes à l'accouchement revêt de grandes disparités selon leur pays de naissance. Les mères originaires des Comores sont les plus jeunes avec 25 ans en moyenne. Les plus âgées sont les Métropolitaines avec plus de 30 ans. Les femmes nées à Mayotte se situent entre les deux.

► *Mamoudzou, principale maternité de l'île et de France !*

A l'heure actuelle, Mayotte dispose de neuf maternités dont sept en milieu rural. Depuis 2001, plus de la moitié des naissances ont eu lieu à Mamoudzou (54 % en 2002). Cette forte proportion s'explique par l'attrait que suscitent les moyens techniques et humains dont dispose l'hôpital. La maternité de Mamoudzou est de loin le principal pôle d'accueil des femmes qui accouchent. Plus de 3 800 naissances y ont été enregistrées en 2002, soit en moyenne onze accouchements par jour. Cette activité est nettement plus importante que celle de l'hôpital de Saint-Pierre à La Réunion, qui, avec 3 056 accouchements en 2002, se place en tête des maternités de La Réunion et même de France.

Malgré la prééminence de Mamoudzou le nombre de naissances ne fléchit pas dans les maternités rurales. Elles accueillent plus d'un tiers des naissances du territoire en 2002. Cependant en moyenne, une seule naissance par jour a lieu dans leur enceinte.



Près des deux tiers des mères sont d'origine comorienne.

Répartition des couples selon l'origine des conjoints (en %)

origine de la mère	origine du père			
	Comores	Mayotte	Autres	Total
Comores	41,0	21,2	2,6	64,8
Mayotte	7,5	20,1	1,8	29,4
Autres	1,2	2,2	2,4	5,8
Total	49,7	43,5	6,8	100,0

Source : Etat civil de Mayotte.

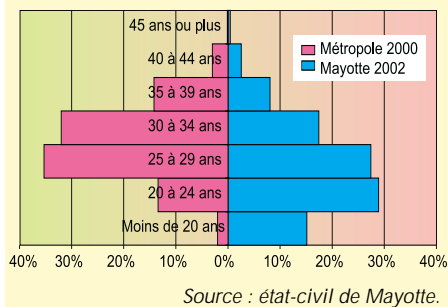
Nombre de naissances selon les maternités de Mayotte de 1999 à 2002

Maternité	1999	2000	2001	2002
Mamoudzou	3 028	3 274	3 466	3 866
Dzaoudzi	621	598	592	614
Rurales	2 557	2 707	2 561	2 648
Total	6 206	6 579	6 619	7 128

Source : DASS.

mères souvent étrangères

Répartition des naissances vivantes selon l'âge de la mère



A Mayotte 44 % des femmes ayant accouché en 2002 avaient moins de 25 ans.

Des comportements contrastés

Les **taux de fécondité** observés à Mayotte sont très élevés avant trente ans, ils décroissent ensuite mais restent très supérieurs à ceux de la France métropolitaine. Pour l'ensemble de la population de Mayotte **l'indicateur conjoncturel de fécondité** s'établit à 4,7 enfants par femme. Ce taux moyen cache en fait une forte disparité de comportement selon l'origine de la mère : de 3,5 enfants pour les femmes nées à Mayotte il passe à 5 enfants pour les autres. Ces taux sont bien au-dessus de ceux observés en métropole (1,9 en 2001) et même à La Réunion (2,5 en 2001).

La situation mahoraise traduit la coexistence de comportements contrastés en matière de fécondité véhiculés par des modes de vie différents selon l'origine. Les femmes nées à Mayotte intègrent

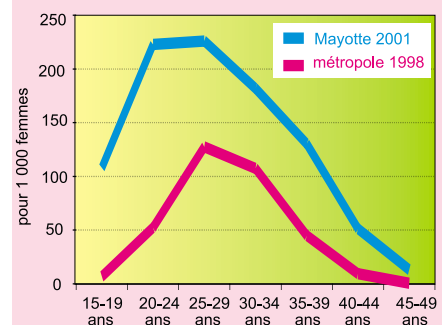
lentement le modèle français en reculant l'âge de la première naissance et en limitant le nombre de leurs enfants tandis que les Comoriennes souhaitent une descendance nombreuse. Dans ce contexte la vie professionnelle et les études, qui incitent à retarder les naissances, sont bien moins prégnantes. Les femmes actives occupées représentent moins de 20 % des femmes en âge de travailler et la diffusion des techniques contraceptives est encore limitée. En outre une descendance nombreuse reste un signe de réussite sociale.

Au-delà de la signification individuelle que représente l'arrivée d'un enfant, les comportements de reproduction sont un facteur essentiel dans l'évolution d'une population et son dynamisme. Ainsi une population où une femme a en moyenne cinq enfants, sera multipliée par plus de sept en l'espace de quatre générations, si on suppose les migrations nulles. Dans le même temps, une population où chaque femme a en moyenne 1,5 enfant (cas de certains pays industriels), sera divisée par trois.

Hausse des naissances à prévoir

A Mayotte la hausse du nombre de naissances devrait se poursuivre dans les années à venir ; les taux de fécondité demeurant élevés alors que beaucoup de femmes sont en âge d'avoir des enfants. Parmi les femmes recensées, 51 % appartiennent aux groupes d'âge 15-49 ans contre 48 % en métropole en 2002. Même si ces pourcentages semblent proches, ils masquent des structures très dif-

Taux de fécondité par groupe d'âge à Mayotte et en métropole



A Mayotte les femmes ont beaucoup d'enfants avant trente ans, mais il n'est pas rare d'avoir des enfants tardivement étant donné le nombre élevé d'enfant par famille

férentes car les femmes en âge de procréer sont beaucoup plus jeunes à Mayotte. Les femmes de quinze à trente ans y représentent 62 % de celles qui sont en âge d'avoir un enfant contre 40 % en métropole. Or la fécondité des femmes est d'autant plus élevée qu'elles sont plus jeunes. Les futures femmes en âge de procréer (les filles de 0 à 14 ans) sont aussi bien plus nombreuses à Mayotte qu'en métropole. Elles représentent 42 % de l'ensemble des femmes pour seulement 18 % en métropole. Les potentiels de croissance démographique n'ont par conséquent rien de comparable entre ces deux populations. ■

Johann BOCKLE et
Olivier FROUTÉ

Age moyen à la maternité selon la nationalité et le pays de naissance

Pays de naissance	Nationalité	Age moyen à la maternité	Age moyen des femmes en âge de procréer
Comores	Comorienne	25,2	26,6
	Française	29,8	28,9
Mayotte	Française	28,0	27,7
France	Française	30,5	33,0

Source : Etat civil de Mayotte.

Le tableau indique une différence de comportement parmi les femmes nées aux Comores selon qu'elles aient, ou non, acquis la nationalité française : l'âge moyen à l'accouchement est de 25 ans pour les Comoriennes contre 30 ans pour celles ayant acquis la nationalité française. Toutefois, l'accès tardif à la nationalité française pour ces femmes peut expliquer en grande partie cet écart. De plus, les données fournies par l'Etat Civil ne renseignent pas sur le rang de naissance de l'enfant et ces femmes n'en sont probablement pas à leur premier enfant. Ainsi, l'écart observé ne traduit pas forcément un comportement différent par rapport à leur fécondité.

► Sources

Pour les naissances, l'INSEE a réalisé une exploitation statistique des données recueillies dans les registres d'Etat Civil des mairies et celles obtenues par le recensement de population 2002. Parallèlement, certaines informations ont été fournies par la DASS et le Centre Hospitalier de Mayotte.

► Lexique

- Le **taux de fécondité par âge** (ou groupe d'âge) est le rapport entre le nombre de naissances au cours d'une période à la population de femmes fécondes en milieu de période. Les femmes réputées fécondes sont celles de 15 à 49 ans.
- L'**indicateur conjoncturel de fécondité** correspond à la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Il mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie féconde, si les taux de fécondité observés l'année considérée restaient inchangés.

Décalage entre les naissances recensées et déclarées à la DASS

Le nombre de naissances recensé en 2002 pour l'année 2001 est inférieur de près de 20 % aux naissances déclarées par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS). Ce phénomène était peu marqué lors du recensement de 1997 : le nombre des naissances enregistrées par la DASS était alors très voisin de celui du recensement. Depuis, les mouvements migratoires se sont amplifiés à Mayotte et rendent inopérante l'utilisation du recensement surtout si on s'éloigne de la date de référence de celui-ci.

Pour l'année 2002 le nombre des mères de nationalité française est pratiquement identique quelle que soit la source utilisée : recensement ou DASS. L'écart ne porte que sur les mères comoriennes. En effet pour bénéficier des structures sanitaires de qualité présentes à Mayotte et pour donner un jour la possibilité à leur enfant d'acquérir la nationalité française, un certain nombre de Comoriennes viennent accoucher à Mayotte et s'en retournent ensuite dans leur pays. Ces naissances enregistrées par la DASS ne doivent pas être prises en compte dans le calcul de l'indicateur conjoncturel de fécondité propre à Mayotte.

Calcul de l'indicateur de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme si tout au long de sa vie elle avait le même comportement que celui qui a été observé dans l'année pour les femmes en âge de procréer. Son calcul impose de connaître le nombre de naissances, l'âge de la mère à la naissance et la structure par âge de la population féminine. Deux sources sont utilisées pour cela en métropole : le recensement et l'état-civil. Or l'état-civil existe depuis peu à Mayotte et jusqu'à maintenant seules les données du recensement étaient utilisées pour calculer cet indicateur.

Dans cette étude l'ICF est calculé à partir du nouvel état-civil, après avoir estimé le nombre de naissances qui concernent les mères comoriennes qui s'en retournent dans leur pays. Toutefois, on ne sait pas quelles sont les mères qui sont retournées aux Comores. On suppose que leur structure par âge est la même que celle des autres mères.

Nombre de naissances selon la source

	1996	2001	2002
Naissances recensées	5 210 ⁽¹⁾	5 312 ⁽²⁾	4 017 ⁽³⁾
Naissances déclarées par la DASS	5 342	6 619	4 448 ⁽⁴⁾
Différence en %	2,5	19,7	9,7

(1) d'après le RP 1997

(2) d'après le RP 2002

(3) d'après le RP 2002 (7 premiers mois de l'année)

(4) sept premiers mois de l'année

Les équipements scolaires

Les trente dernières années ont vu l'implantation progressive à Mayotte d'un ensemble cohérent d'établissements scolaires. De moins de 3 000 en 1973 le nombre total d'élèves est passé à près de 60 000 en 2002. Cette marche forcée vers la scolarisation de masse a atteint peu à peu tous les niveaux d'enseignement.

Une forte action de rattrapage scolaire axée sur le primaire est engagée en 1976 quand Mayotte devient une collectivité territoriale à caractère départemental. Avec la convention Etat-Mayotte 1986-1991 un plan d'action cohérent en matière d'éducation est défini pour la première fois. Il vise notamment à accompagner une croissance démographique de près de 6 % par an sur cette période. Entre 1973 et 2002, le nombre total d'élèves est ainsi passé de 2 900 à plus de 56 500.

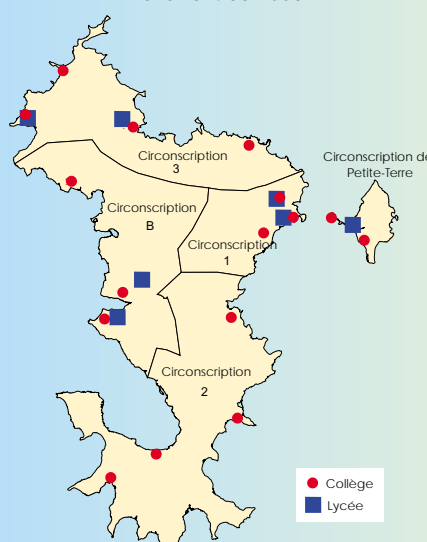
Les effectifs des écoles élémentaires ont été multipliés par cinq entre 1975 et 2002. A la rentrée 2002 ce sont près de 28 600 élèves qui ont été scolarisés dans le primaire, répartis dans 111 écoles sur tout le territoire. Les conditions d'accueil se sont nettement améliorées puisque le nombre moyen d'élèves par classe est passé de 34,6 en 1992 à 26,4 en 2002 (23 en métropole dans le public). Un des enjeux majeurs reste toutefois la résorp-

tion du déficit de constructions scolaires avec comme objectif de disposer d'une classe par unité pédagogique. Ce déficit s'établit encore à environ 12 % en 2002. Quelques 270 divisions sont ainsi contraintes de travailler en rotation, deux divisions alternant entre matin et après-midi dans la même salle de classe.

Le premier établissement du secondaire remonte à 1963 avec la construction du collège de Dzaoudzi. Il faut attendre 1986 pour que se construise le premier collège en zone rurale à Tsimkoura. Depuis, les ouvertures de douze nouveaux collèges se sont succédées jusqu'à la rentrée 2000. Les collèges de Kougou et Dembèni ont ouvert à la rentrée 2003 et trois autres collèges sont programmés d'ici 2008. Avec ces constructions les effectifs des collèges sont passés de 741 élèves en 1980 à près de 12 000 en 2002.

Avec la construction du lycée de Sada, livré à la rentrée 1996 et du lycée de Petite-Terre (rentrée 2000), la population scolaire en lycée d'enseignement général et technologique connaît les plus forts taux de croissance, elle est passée de quelques 50 élèves il y a vingt ans à environ 4 000 actuellement. Le lycée du Nord a ouvert à la rentrée 2003 et cinq autres lycées sont prévus jusqu'en 2008.

Organisation de l'enseignement secondaire à la rentrée 2003



Source : Vice-rectorat de Mayotte.

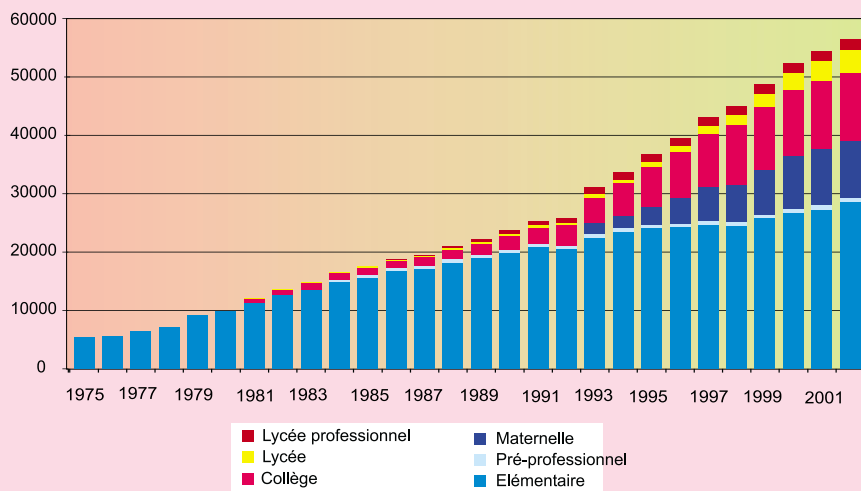
La diversification et le développement de l'offre de formation professionnelle marquent particulièrement les années 1990 avec l'ouverture de trois lycées professionnels et reste un des objectifs majeurs du plan académique d'action⁽¹⁾ pour les années à venir. Ainsi, en fin d'année scolaire 2003, 27 % des élèves de 3ème ont été orientés en CAP et BEP contre 15 % l'année précédente.

L'enseignement préélémentaire est apparu plus tardivement. La première école maternelle n'a été ouverte qu'en 1993. Cette année là, 15 écoles et une section enfantine ont pu accueillir 1 971 élèves dans 65 divisions. Depuis lors, les effectifs scolarisés en maternelle ont augmenté au rythme annuel moyen de 20 %. On comptait 9 606 élèves en 2002, 317 divisions et 68 écoles. Le taux moyen d'encadrement est passé de 34 élèves par division en 1994 à 30 en 2002, preuve d'une relative amélioration des conditions d'accueil des écoliers (26 en métropole).

Emmanuelle SOURISSEAU

(1) L'analyse du Vice-Rectorat à Mayotte et les propositions pour améliorer la gestion qualitative du système éducatif à Mayotte sont développées dans le plan académique d'action adopté en février 2003.

Evolution de la population scolaire par catégorie d'établissement



Source : Vice-rectorat de Mayotte.

Les différents niveaux du système scolaire ont été mis en place successivement depuis trente ans.

Scolarisation presque

L'histoire de la scolarisation de masse à Mayotte est relativement récente. Actuellement l'ensemble des enfants de six à dix ans sont scolarisés. Le retard scolaire a sensiblement diminué et de plus en plus de jeunes ont accès à l'enseignement du second degré. Malgré ces avancées incontestables, on ne peut que constater le niveau encore insuffisant des élèves avec, au final, un échec scolaire qui reste trop important. Tout en continuant à augmenter sa capacité d'accueil, l'Éducation nationale concentre désormais ses efforts sur les aspects plus qualitatifs.

Les filles sont maintenant aussi nombreuses que les garçons dans les établissements scolaires. Il y a quinze ans elles ne formaient que 33 % des effectifs du secondaire et 17 % de ceux des CETAM⁽¹⁾. A cette époque, l'échec à l'examen de 6ème marquait plus souvent la fin de la scolarité pour les filles que pour les garçons. Toutefois il persiste un écart de deux points en défaveur des filles sur l'ensemble de la population en âge d'être scolarisée : 78 % des filles et 80 % des garçons de 3 à 19 ans sont scolarisés en 2002. En 1997 les taux étaient de 70 % pour les filles et de 72 % pour les garçons.

Un accueil scolaire inégal selon les communes

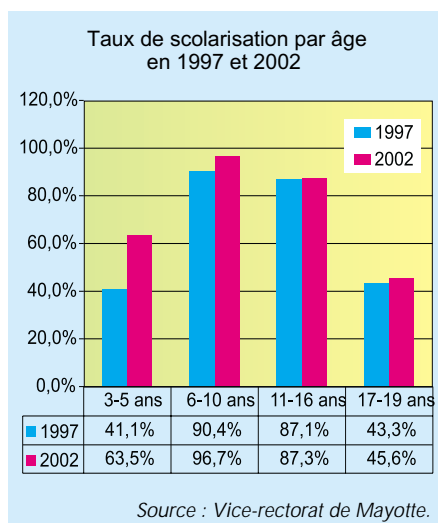
Malgré le remarquable effort de scolarisation dans la zone Nord Est, les taux de pré-scolarisation y font apparaître un déficit en capacité d'accueil en maternelle. A Koungou et Mamoudzou, seuls respectivement 39 % et 43 % des enfants de 3 à 5 ans et moins de 6 % des enfants de trois ans sont scolarisés alors que les communes du nord et du sud présentent des taux supérieurs à 80 % pour les 3-5 ans. Pour la période de scolarisation obligatoire (6 à 16 ans) les taux de scolarisation sont peu différents selon les communes. Mais pour les plus âgés, (17-19 ans) ils sont plus faibles dans les communes urbaines. L'explication ici ne serait pas à chercher dans le déficit des capacités d'accueil mais peut être plus dans les caractéristiques sociales des populations de ces zones, qui accueillent beaucoup d'immigrés d'origine étrangère moins bien insérés dans le système éducatif après 16 ans. En effet selon les données du recensement, 78 % des personnes de nationalité étrangère n'ont jamais été scolarisées contre à peine 18 % des personnes de nationalité française.

Sources et méthode

Cette analyse est le résultat d'un travail de collecte statistique entrepris depuis un an au Vice-Rectorat qui s'est appuyé sur :

- L'analyse de 1975 à 1990 présentée par J.P. EYRARD dans "Mayotte et l'école, 145 ans d'une histoire singulière" ainsi que les rapports d'activité annuels de la Direction de l'Enseignement, devenu Vice-Rectorat en 1999, et dont le plus ancien archivé remonte à 1982.
- Les données centralisées au service informatique du Vice-Rectorat (CATI) pour les années les plus récentes (1997-2002). Ce service s'occupe entre autres de la collecte informatisée des informations à travers la mise en place de procédures nationales et tend à se rapprocher chaque année un peu plus des normes de fonctionnement métropolitaines. Il constitue l'armature actuelle du système d'information statistiques.
- La réflexion sur les orientations à mettre en place et les propositions concrètes présentées dans le plan académique par le Vice-Rectorat en février 2003.
- La mise en place d'une collaboration avec l'Insee visant à rapprocher et analyser les données sur la population.

L'accès de tous les enfants à l'école primaire est maintenant quasiment réalisé à Mayotte. En 2002 les enfants de six à dix ans sont scolarisés à 97 %, alors que ce taux n'était encore que de 90 % cinq ans auparavant. Le résultat le plus spectaculaire concerne l'école maternelle. La capacité de l'éducation nationale à préparer les jeunes enfants à l'enseignement primaire s'est en effet fortement accrue puisque le taux de scolarisation est passé de 41 % à 64 % au cours des cinq dernières années. En revanche, entre onze et dix-neuf ans les taux de scolarisation ont peu progressé depuis 1997. Pour la période de scolarité obligatoire (6-16 ans) il s'établit à 92 % en 2002, en progression de 3 points par rapport à 1997.

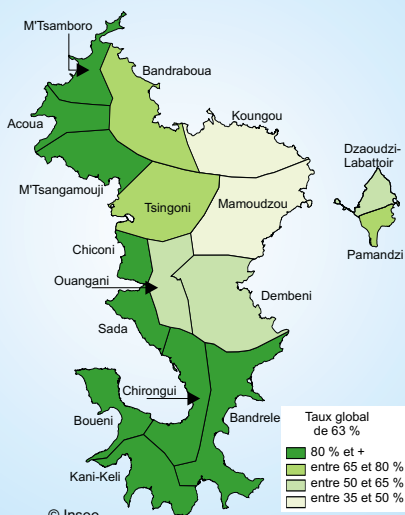


Depuis cinq ans l'effort a porté sur la scolarisation des jeunes enfants.

(1) Ouvert ou milieu des années 1980, les Centres d'Enseignement Technologique Approprié à Mayotte proposait un CAP de Développement. La création du premier lycée d'enseignement professionnel en 1990 a entraîné la disparition de cette filière.

générale, niveau encore faible

Taux de scolarisation des 3-5 ans par commune en 2002



Source : Vice-rectorat de Mayotte.

Quatre enfants sur cinq en retard en CM2

Dans le 1er degré, le retard scolaire est encore important malgré une amélioration notable depuis cinq ans. En 2002, il y a encore 31 % des élèves de CP qui ont dépassé l'âge normal de six ans (contre 54 % en 1997). Le retard scolaire s'accroît avec le niveau d'enseignement et plus de 80 % des élèves de CM2 ont dépassé l'âge normal de dix ans (95 % en 1997). En France métropolitaine en 1999 (dernière année disponible), on ne comptait que 7 % d'élèves en retard en CP et 20 % en CM2. Le retard des élèves mahorais s'explique essentiellement par les redoublements qui s'accumulent tout au long du cycle primaire. Les principaux paliers de redoublement sont le CP, le CE1, qui clôt le cycle d'apprentissage de la lecture et le CM2.

Les conditions de passage en 6ème sont déterminées par l'évaluation territoriale effectuée en CM2 qui est propre à Mayotte. Les élèves éliminés à l'examen de 6ème redoublent ou sont orientés vers les classes Pré-Professionnelles, créées au milieu des années 1980 pour leur permettre de poursuivre leur scolarité.

L'évaluation des compétences⁽²⁾ des élèves de CE2 et de 6ème a été pour la première fois généralisée à Mayotte à la rentrée 2002. En CE2 les résultats font apparaître un niveau global très en-dessous de celui observé en métropole ; les difficultés étant plus marquées en français. A l'entrée en 6ème on constate également un niveau global très inférieur au niveau métropolitain. Cette différence est cependant beaucoup moins marquée pour le français avec 29 points d'écart par rapport à la métropole contre 44 en CE2. En effet, seuls les meilleurs élèves sont passés en 6ème après l'évaluation du CM2. En revanche, l'écart des résultats en mathématique reste comparable et il est même légèrement plus élevé qu'en CE2 car les compétences en lecture y sont plus sollicitées dans les énoncés ce qui pénalise les élèves mahorais. Rappelons qu'il y a encore plus d'un tiers de personnes âgées de plus de 15 ans qui ne parlent pas le français à Mayotte et deux tiers qui n'ont aucun diplôme.

Arrivés en classe de troisième, 46 % des élèves ont trois ans et plus de retard scolaire. Ils étaient 70 % en 1997. L'âge moyen est ainsi passé de 17,2 ans à 16,4 ans ce qui témoigne d'une nette amélioration à ce niveau. A titre de comparaison, à la rentrée 2001 en France métropolitaine, on comptait 62 % des élèves de 3ème en âge normal (14 ans) contre 10 % à Mayotte. La diminution du retard scolaire constatée dans le primaire et dans le 1er cycle du second degré n'est pas aussi nette dans le second cycle. En seconde l'âge moyen passe de 17,6 ans à 17,2 ans de 1997 à 2002. En terminale

Photo : Christian VAISSE



A Mayotte la moitié des jeunes abandonnent l'école avant d'avoir une qualification.

54 % des élèves ont au moins trois ans de retard en 2002 et l'âge moyen a même légèrement augmenté, passant de 19,6 ans à 19,8 ans.

L'évolution des taux de redoublement permet d'éclairer les tendances du retard scolaire. Alors que le taux de redoublement en 3ème est passé de 23 à 15 % de 1997 à 2002, il est passé de 24 à 36 % en terminale. Il semblerait donc que les élèves peinent pour une bonne part d'entre eux à obtenir leur baccalauréat.

15 % d'une génération obtient le baccalauréat

Si l'histoire de l'éducation scolaire publique de masse est récente à Mayotte, celle des examens nationaux l'est encore plus. Alors que 1 247 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat en 2003, ils n'étaient que 47 en 1987. En 2003, l'ensemble des résultats aux examens nationaux fait apparaître un minimum d'au moins 20 points d'écart par rapport aux résultats nationaux. Au final, en 2002, près de 15 % des jeunes d'une génération ont obtenu le baccalauréat contre 62 % en métropole.

En fin d'année scolaire 2001, l'échec scolaire a conduit un peu plus de 50 % de jeunes sortants à quitter l'école sans aucune qualification, ayant interrompu leur parcours soit avant la dernière année du diplôme de niveau V (CAP-BEP) soit après une classe de 1er cycle.

La capacité d'un système éducatif à minimiser le nombre d'abandons constitue une forte indication de son efficacité à faire face à l'échec scolaire et à répondre aux besoins et aux défis du marché du travail. L'amélioration de cet indicateur constitue un des enjeux majeurs du plan académique d'action adopté en février 2003. ■

Emmanuelle SOURISSEAU

(2) Cette notion fait référence aux évaluations diagnostics qui ont lieu en France en début d'année scolaire depuis 1989. Elles offrent un outil professionnel qui aide les enseignants à apprécier les acquis et les faiblesses en mathématiques et en français des élèves et permettent d'établir des références nationales.

Logement et équipement

► Les propriétaires sont mahorais

Les trois quarts des chefs de ménages nés à Mayotte sont propriétaires de leur logement et du sol sur lequel il est implanté. La propriété du sol concerne peu les étrangers, les terres se transmettant à l'intérieur des familles. Seulement 20 % des ménages propriétaires du sol et du logement ne sont pas français. En revanche de nombreux ménages étrangers se déclarent propriétaires de leur logement seulement. Ceci s'explique par le fait que la construction de leur logement se fait illégalement sur des terrains ne leur appartenant pas.

Le nombre de ménages propriétaires de leur logement (avec ou sans le sol) a augmenté depuis cinq ans, mais leur proportion a diminué : 59 % des ménages sont maintenant propriétaires de leur logement contre 67 % en 1997.

La location de logement concerne surtout les étrangers. Plus de la moitié des locataires sont nés aux Comores, les autres sont à parts égales des personnes nées à Mayotte ou en métropole (environ 15 % pour chaque groupe). Parmi les chefs de ménages nés en métropole, 80 % louent leur logement.

La construction de logements a été très importante depuis cinq ans, dépassant même le rythme de la croissance démographique. Cependant elle se fait de plus en plus sous forme de bidonvilles, souvent habités par des immigrés comoriens. L'électricité et l'adduction d'eau ne suivent pas le rythme de la construction. Seulement trois logements sur quatre en sont disposés. L'électrification a toutefois permis aux équipements ménagers de se diffuser largement, surtout la télévision et le réfrigérateur.

Depuis cinq ans le rythme de la construction de logements a dépassé celui de l'accroissement de la population, pourtant élevé. Le taux de croissance annuel moyen du parc de logements est de 5,4 % depuis 1997, soit 1 700 logements de plus par an. Cette augmentation annuelle est supérieure à celle de la population qui est de 4,1 %. Par conséquent, le nombre moyen de personnes par logement diminue. Il est de 4,3 personnes par logement en 2002, au lieu de 4,6 en 1997. Le nombre de personnes par ménage reste toutefois important par rapport à La Réunion et à la France métropolitaine où il est respectivement de 3,3 et 2,4.



Cases en tôles dans la banlieue de Mamoudzou.

Photo : Didier BENJAMIN



Constructions en dur à Sada.

Sur les 37 000 logements recensés en 2002 un tiers a été construit après le dernier recensement de la population. Si le nombre de logements en dur a augmenté de 4 700, ils ne représentent toujours que 57 % du parc, comme en 1997. Les maisons en dur sont plus grandes que l'ensemble des logements : 3 pièces en moyenne au lieu de 2,4, elles hébergent aussi un peu plus de personnes : 4,5.

Les dernières années sont surtout marquées par l'expansion des cases en tôle dont le nombre a doublé depuis 1997 : elles représentent désormais 21 % du parc de logements, au lieu de 12 % au précédent recensement. La tôle permet une construction moins onéreuse et plus rapide. Elle est inhérente au développement des zones de bidonvilles, de plus en plus fréquentes aux périphéries des villes et villages. Plus de la moitié de ces cases est occupée par des immigrés de nationalité comorienne. Si elles ont en moyenne moins de pièces que l'ensemble des logements, 1,7 pièces, en revanche elles hébergent autant de personnes : 4,2 personnes.

Un quart des logements n'a toujours pas l'électricité

L'augmentation du nombre de logements est si rapide qu'il est difficile d'améliorer le taux d'électrification. Il reste en 2002 un quart des logements qui n'ont pas l'électricité, comme en 1997. Au-delà de l'extension du réseau se pose aussi un problème de solvabilité. Les personnes qui utilisent la tôle pour construire n'ont souvent pas les moyens de payer l'électricité. Ainsi une case en tôle sur trois

face au défi démographique

Caractéristiques des résidences principales

	1997	2002		2002
	Total des logements	Logements construits		Total des logements
		avant août 1997	après août 1997	
Électricité	76 %	83 %	64 %	76 %
Prise d'eau dans la maison ou dans l'enclos	69 %	82 %	62 %	75 %
Mur en dur	57 %	64 %	42 %	57 %
Case en tôle	12 %	16 %	31 %	21 %
N'aant ni eau ni électricité	16 %	16 %	34 %	22 %

Source : Insee, recensements de 1997 et 2002.

n'a pas l'électricité alors que ce n'est le cas que pour un logement en dur sur quatorze.

Nouveau logement ne signifie pas logement électrifié car une grande partie des nouveaux logements sont des constructions spontanées. Les logements construits avant 1997 apparaissent ainsi mieux équipés que les plus récents : ainsi 80 % des logements construits avant 1997 sont équipés en électricité contre 64 % des logements construits après 1997. Mais ces logements neufs peuvent être équipés plus tard pour être plus confortables. En effet, en 1997, 76 % des logements avaient

l'électricité alors qu'en 2002, 83 % des logements construits avant 1997 en sont équipés. En retard sur l'électrification en 1997, la desserte en eau a progressé plus rapidement depuis. Le nombre de logements ayant une prise d'eau dans la maison ou l'enclos a augmenté de 41 % en cinq ans. Toutefois, trois quarts seulement des logements ont cette prise d'eau contre 70 % en 1997. Dans 65 % des cas la prise d'eau est dans l'enclos et pas dans la maison. La construction de logements précaires et une volonté de faire des économies sur la consommation d'eau sont les raisons qui expliquent cette

organisation. Cette économie se retrouve sur l'équipement en sanitaires dans les logements : 69 % des ménages continuent de se laver dehors et 37 % n'ont pas d'installation de WC, ce qui concerne près de 60 000 personnes.

Boum du téléphone

L'électrification des communes rurales depuis le début des années 1990, les changements de mode de vie, l'apparition des commerces et la possibilité de contracter des crédits à la consommation ont permis aux ménages de s'équiper. Toutefois les niveaux d'équipement sont encore faibles par rapport à La Réunion et la Métropole, ce qui laisse entrevoir un bel avenir aux commerçants.

Le téléphone est l'équipement qui a fait la percée la plus spectaculaire : le nombre d'abonnés a été multiplié par 2,5 en cinq ans. C'est l'illustration du succès du téléphone cellulaire arrivé dans l'île en novembre 2001. D'importantes marges de progression subsistent cependant car seulement un tiers des ménages possède au moins un téléphone cellulaire ou fixe.

La télévision reste le bien d'équipement le plus prisé. Elle se retrouve dans 61 % des ménages. Par définition, elle permet une ouverture sur le monde en donnant accès à l'information mais elle est aussi un outil de divertissement. Le réfrigérateur est le deuxième bien d'équipement le plus présent dans les logements (44 %). La part des ménages ayant un réfrigérateur a triplé en dix ans. La tradition de laver à la main à la rivière ou au lavoir reste vivace et les ménages qui ont souscrit un abonnement satellite sont plus nombreux que ceux qui disposent d'une machine à laver le linge.

Seul un ménage sur cinq possède une voiture ; mais le taux d'équipement a doublé en 11 ans, tout comme à La Réunion en 25 ans. Les déplacements dans l'île risquent de se compliquer de plus en plus. ■

Delphine ARTAUD

Taux d'équipement des ménages par commune en 2002 (en %)

	Ménages	Télévision	Magné-toscope	Réfrigé-rateur	Congéla-teur	Téléphone	Automobile
Acoua	896	66,5	23,7	40,8	25,4	35,0	15,6
Bandraboua	1 621	55,5	25,9	37,6	26,7	27,7	15,4
Bandrele	1 141	67,2	29,3	47,9	35,4	40,7	19,5
Bouéni	1 016	78,1	32,5	56,2	46,9	50,8	27,9
Chiconi	1 241	66,8	31,4	47,3	27,9	39,4	16,4
Chirongui	1 278	68,7	28,6	43,3	39,0	36,2	18,2
Dembéni	1 682	47,4	19,5	26,8	26,5	21,3	11,7
Dzaoudzi	2 896	70,9	39,0	55,8	33,0	43,1	18,6
Kani-Keli	901	75,6	32,6	56,5	42,3	49,6	22,9
Koungou	3 625	54,1	23,5	35,2	26,8	24,2	18,3
Mamoudzou	11 505	55,8	28,2	43,1	24,8	30,4	19,9
Mtsamboro	1 347	72,1	32,7	45,4	34,1	39,2	18,0
Mtsangamouji	1 165	64,4	27,3	42,4	29,5	32,6	15,1
Ouangani	1 229	58,5	28,3	37,5	31,5	37,2	19,9
Pamandzi	1 913	77,3	42,7	68,7	38,2	55,4	26,6
Sada	1 442	69,2	35,2	52,9	38,4	46,9	29,5
Tsingoni	1 994	50,4	23,3	34,8	29,2	27,7	17,4
Total	36 892	61,3	29,3	44,4	30,0	34,6	19,4

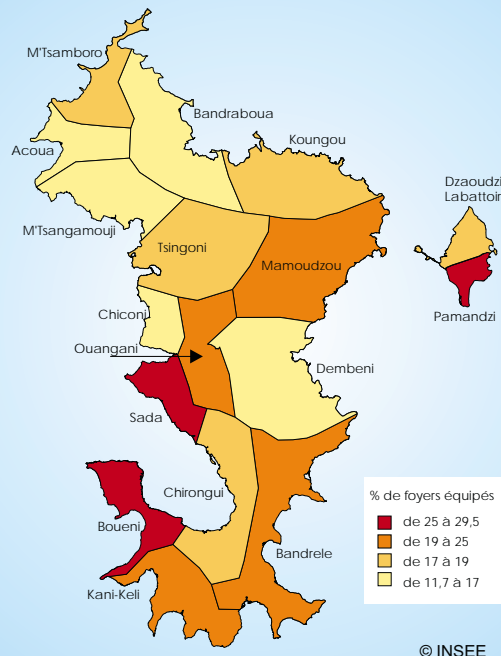
Source : Insee, recensement.

Mamoudzou moins bien équipé que Petite Terre

Que ce soit au niveau de l'équipement en électricité, en télévision, réfrigérateur ou téléphone les disparités communales s'atténuent, quand elles ne s'inversent pas. Les communes rurales rattrapent les urbaines. La commune de Mamoudzou par exemple avait des taux d'équipement au-dessus du niveau de l'ensemble de l'île en 1997. Ces taux ont faiblement augmenté en 2002 et sont passés sous les taux de l'ensemble de l'île.

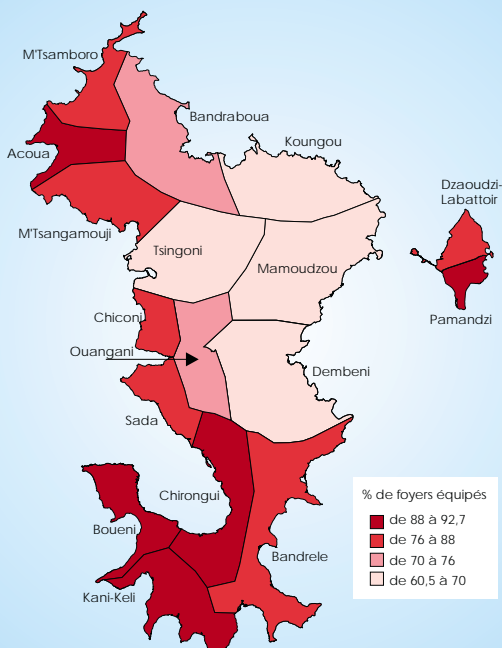
Mamoudzou et ses trois communes limitrophes (Koungou, Tsingoni et Dembeni) ont aujourd'hui les taux d'électrification les plus faibles avec moins de 70 %. Ces quatre communes sont celles qui ont les taux d'évolution les plus forts de leur population et de leur parc de logements. Les plus fortes proportions de cases en tôle dans le parc de logement se situent à Mamoudzou et Koungou avec près de 30 %.

Taux d'équipement en voiture par commune en 2002



Source : Recensement de population de Mayotte en 2002

Taux d'électrification des logements en 2002



Source : Recensement de population de Mayotte en 2002

Ce sont également les communes où la population étrangère est la plus importante : 54 % à Mamoudzou, 48 % à Koungou. Les poches de pauvreté sont plus visibles dans ces communes qu'ailleurs dans l'île et les ménages y sont moins bien équipés.

A l'inverse, la commune où les ménages sont les mieux équipés est Pamandzi, commune de Petite-Terre. Elle est suivie de sa voisine Dzaoudzi et de deux communes du sud de l'île : Boueni et Sada.

Le classement change légèrement si on regarde le taux d'équipement en voiture. Les ménages de Sada sont les mieux équipés devant ceux de Boueni et Pamandzi. Les moins bien équipés sont les ménages de Dembeni, suivis de ceux de Bandraboua et M'Tsangamouji.

Les auteurs du dossier

- Delphine ARTAUD est adjointe au responsable de l'antenne de l'Insee à Mayotte
- Johan BOKLE est chargé d'études à l'antenne de l'Insee à Mayotte.
- Olivier FROUTE est responsable de l'antenne de l'Insee à Mayotte
- Emmanuelle SOURISSEAU est responsable du service des statistiques au Vice-Rectorat de Mayotte.

Bibliographie

- Tableau Economique de Mayotte - édition 2003-2004 - Antenne Insee de Mayotte - 136 pages.
- Mayotte : recensement de la population du 30 juillet 2002 - INSEE PREMIERE n° 940 - décembre 2003 - 4 pages.
- La scolarisation à Mayotte (1975 - 2003) Insee Info n° 15 - Antenne Insee et Vice Rectorat de Mayotte - février 2004 - 8 pages.
- Le recensement de Mayotte - une mission nationale appuyée sur l'antenne de Mayotte - Economie de La Réunion n° 112 - 2^e trimestre 2002 - 2 pages.

Tertiaires et insulaires

La structure des emplois marchands non agricoles est très similaire dans les quatre départements d'Outre-mer. À quelques exceptions près, ce sont toujours les mêmes secteurs d'activité qui arrivent en tête et les mêmes qui ne sont pas ou peu représentés. Mais elle se distingue souvent de celle des régions métropolitaines. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces particularités comme l'insularité, la petite taille des territoires habités et le poids du tourisme.

Si les activités tertiaires concentrent la plupart des emplois dans toutes les régions de France, c'est encore plus vrai dans les régions d'Outre-mer. Les établissements tertiaires (commerce, transports, services) emploient 77 % des salariés (hors secteur public et agriculture) en Guadeloupe, 76 % en Martinique, 70 % en Guyane et à La Réunion, contre 61 % en moyenne nationale et surtout 56 % dans la France de province.

À l'opposé, l'industrie est beaucoup moins présente dans les régions ultramarines. En revanche pour la construction et l'énergie, les DOM sont proches de la moyenne nationale, autour de 2 % pour l'énergie et de 8 % pour la construction. Ce dernier secteur d'activité est beaucoup plus dynamique dans ces régions si l'on tient compte de l'emploi non salarié⁽¹⁾.

Le tertiaire au détriment de l'industrie

Le tertiaire se partage entre les services aux particuliers, aux entreprises, les activités financières, immobilières, le transport et le commerce. La répartition des emplois entre ces différentes activités est semblable dans les quatre régions d'Outre-mer. Le commerce est le secteur dominant puis les services, le transport et les activités financières et immobilières. La Guyane se distingue avec une place particulièrement importante accordée aux services aux entreprises.

Les quatre régions d'Outre-mer sont très proches, du point de vue de ces critères, de la Corse, elle aussi marquée par une place prépondérante du tertiaire au détriment de l'industrie. Le fait que la Corse soit également une île, petite et touris-

tique, renforce l'idée selon laquelle les différences observées seraient en partie imputables à l'insularité, à la taille limitée du marché local et à l'importance de l'activité touristique. En effet, le transport maritime et aérien, le commerce et les hôtels restaurants sont bien représentés en Corse, comme dans les Dom.

La part consacrée au tertiaire dans ces économies est proche de celle de l'Ile-de-France. Cependant ce ne sont pas les mêmes activités tertiaires qui dominent. En Ile-de-France les emplois sont très nombreux dans les nouvelles technologies alors que dans les Dom, il s'agit davantage de services aux particuliers traditionnels.

Enfin, l'industrie manufacturière est largement moins bien représentée qu'en métropole. Elle emploie 6 % des salariés en Guadeloupe, 7 % en Martinique, 12 % en Guyane et 8 % à La Réunion, contre 24 % en moyenne nationale et surtout 27 % en province.

Cependant les quatre régions se caractérisent par une industrie agroalimentaire relativement développée. Le secteur emploie entre 4 et 5 % des salariés antillais, 2 % des guyanais et même 6 % des salariés réunionnais. Il est spécialisé dans la valorisation de la canne avec les boissons et le sucre. Héritage du passé, la production de sucre et de rhum agricole est un caractère propre à la structure des emplois marchands non agricoles des régions d'Outre-mer. Même si le niveau d'emploi n'est pas très important dans cette branche, il représente près de 15 %

(1) Sources : estimations d'emplois 2001 pour les 3 DFA, DADS 1999 pour la Réunion et la France métropolitaine.

Méthode

Un indicateur global de spécificité permet de comparer des régions en terme de structure productive. Pour chaque région, le calcul d'un indice permet également de classer les secteurs d'activités selon qu'ils sont bien ou mal représentés. Le champ de ces indicateurs porte sur la totalité des emplois salariés au 1er janvier 1999 des secteurs marchands non agricoles. Soit pour les 4 DOM près de 165 083 salariés répartis dans 24 960 établissements. Ces salariés représentent 54,9 % de l'emploi de ces régions, le reste étant constitué par les non salariés et les actifs employés dans l'agriculture, l'éducation, la santé et l'administration. Les salariés des entreprises de travail temporaire ont également été exclus du champ car ils exercent leur activité dans un autre établissement sur lequel aucune information n'est disponible. Les données utilisées sont celles des Déclarations annuelles de Données Sociales (DADS), document administratif rempli par l'employeur pour les organismes de sécurité sociale et l'administration fiscale.

Les chiffres qui permettent d'illustrer les faits saillants de cette structure productive sont issus des estimations d'emploi de l'Insee (2001 pour les Antilles et la Guyane et 1998 pour La Réunion).

Structure de l'emploi salarié marchand dans les quatre DOM et en Métropole

salariés : champ ICS	Guade- loupe (%)	Martinique (%)	Guyane (%)	Réunion (%)	Métropole 99 (%)
Agroalimentaire	4,1	5,1	2,1	5,9	3,8
Biens de consommation	2,1	2,2	1,3	1,9	5,1
Automobile	0,0	0,0	0,1	0,1	2,0
Biens d'équipement	1,6	1,7	2,6	2,2	5,7
Biens intermédiaires	2,7	3,1	7,6	3,9	10,3
Total industrie	10,6	12,2	13,6	13,9	26,8
Energie	2,1	2,7	3,3	1,7	1,7
Construction	10,6	9,2	13,2	12,8	8,1
Commerce	26,0	24,9	19,0	28,1	18,9
Transports	6,8	6,9	6,5	6,4	7,1
Activités financières	4,2	4,8	2,7	4,2	4,7
Activités immobilières	1,2	1,2	1,5	2,1	2,3
Autres services	38,6	38,1	40,1	30,8	30,4
Tertiaire marchand	76,7	75,9	69,9	71,6	63,3
Total des salariés hors secteur public et agriculture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : estimations d'emplois.

du secteur agroalimentaire en Guadeloupe et à La Réunion et même un quart en Martinique.

Tabac, espace, raffinerie, éoliennes

Autre héritage du passé, après avoir produit du tabac, La Réunion fait maintenant du conditionnement de tabac importé. Cette activité est principalement tournée vers le marché réunionnais et a subi de plein fouet la hausse du prix du tabac de 2000. Son exploitation représente peu d'emplois, comparée à d'autres régions métropolitaines telles que l'Aquitaine.

La Guyane se distingue des autres régions avec deux activités que l'on retrouve peu ou pas ailleurs : l'extraction d'or et les activités liées au transport spatial. Bien que les emplois du siège d'Ariane Espace en Ile-de-France soient plus nombreux qu'à Kourou, cette activité caractérise la Guyane par son poids plus important dans l'ensemble de la structure productive.

La Martinique est la seule région d'Outre-mer qui raffine du pétrole. Elle importe de grandes quantités de pétrole brut de mer du Nord et du Venezuela, le raffine et réexporte une partie de ce produit à forte valeur ajoutée. Sur le territoire national, la Haute-Normandie se remarque pour la taille de ses raffineries, la Martinique pour la part de cette activité dans la structure productive de la région.

À l'heure des projets sur l'énergie renouvelable, la Guadeloupe et La Réunion se distinguent par leur choix d'une plus grande diversification de la production d'énergie éolienne, géothermique, solaire. Notamment, l'utilisation de la bagasse combinée au charbon permet de produire une double énergie : de la vapeur et de l'électricité. Tout en valorisant des ressources locales et en soutenant un sous-produit de la filière canne, cette méthode permet de produire même hors campagne sucrière.

Une économie insulaire ou assimilée

Dans chacune des régions d'Outre-mer, le transport par eau et aérien marque la structure marchande non agricole des économies. L'importance des échanges avec l'extérieur, en particulier l'hexagone, engendre un important trafic. Parallèlement aux activités de fret, le stockage et la manutention, la gestion de la logistique sont fournisseurs d'emplois. Pour les Antilles, l'essentiel des échanges maritimes se fait avec l'Europe mais aussi vers les pays de la Caraïbe. En Guyane, les transports fluviaux, notamment sur le Maroni en direction du Suriname, s'ajoutent aux transports maritimes. En ce qui concerne La Réunion, du fait de sa localisation, les échanges maritimes se font majoritairement avec la zone océan Indien, même si la métropole concentre un petit tiers du trafic et le

Les auteurs

- Bénédicte CHANTEUR est chargée d'étude à la direction interrégionale Antilles-Guyane.
- Jean-Baptiste HERBET est chef du service des études et de la diffusion à la direction régionale de l'Insee.

Cette étude est un produit des travaux de Benoît Mulkay, "spécialisation et concentration" (Insee, 2002). Son objectif est de permettre d'apprécier les caractéristiques productives locales et de donner des éléments d'analyse aux acteurs du débat local.

Bibliographie

"La diversité industrielle des territoires" - Frédéric LAINE et Carole RIEU - Insee Première n° 650, 1999.

"Le tissu productif régional : diversité et concentration" - Frédéric LAINE et Carole RIEU - Insee Première n° 630, 1999.

reste de l'Europe un dixième. Le trafic aérien, en revanche, est particulièrement polarisé sur la métropole.

Cette activité est discriminante par rapport aux autres régions métropolitaines, même si le transport aérien génère plus d'emploi. En revanche, l'insularité joue négativement dans le développement d'autres activités. Le transport routier ne justifie pas la création de grandes unités puisque les distances à parcourir sont modestes. De plus, ce genre d'activité est particulièrement touché par le secteur informel qui, par définition, est très difficile à comptabiliser.

Petits territoires de vie, petits marchés

De même que l'insularité, la petite taille de ces régions influence positivement le poids de certaines activités lourdes en coûts fixes. Si c'est le cas de l'ensemble du secteur public ou presque, cela l'est également pour les activités audiovisuelles et de presse, telles que les radios et chaînes de télévisions et la presse écrite. En effet, relativement à la taille de ces économies, ces secteurs sont des employeurs significatifs.

Exception faite de la fabrication d'éléments en métal pour la construction, telles que la menuiserie-aluminium et les charpentes, les DOM comptent peu de salariés dans la construction de machines-outils, d'équipements agricoles ou mécaniques par exemple. La petite taille du marché ne justifie pas l'implantation de telles unités et les importations restent la seule alternative pour les entreprises locales.

Les structures d'accueil des touristes ainsi que l'offre de loisirs sont très diversement implantées dans les DOM. La branche hôtels et restaurants emploient 11 % des salariés guadeloupéens, 9 % des salariés martiniquais mais seulement 4 % des salariés réunionnais, c'est-à-dire à peine plus que le niveau de métropole.

Parallèlement à une consommation des ménages réputée soutenue dans les économies d'Outre-mer, la consommation imputable à la fréquentation touristique de ces régions soutient les activités de commerce, notamment le commerce de détail. Les grandes surfaces et magasins alimentaires sont très bien implantés, ils emploient 15 % des salariés en Guadeloupe, 14 % en Martinique, 10 % en Guyane et 15 % à La Réunion, soit 14 %

en moyenne dans les DOM. Le transport aérien est également fortement dynamisé par le tourisme avec plusieurs dessertes journalières depuis la métropole et l'étranger.

Malgré les multiples atouts de ces îles et la volonté affichée des différents acteurs économiques de développer ces activités, il reste certainement des niches sectorielles qui pourraient soutenir le développement local et générer de nouveaux emplois. La récupération et le traitement des déchets accusent un net retard par rapport aux autres régions françaises. La petite taille est souvent avancée pour exclure la potentielle rentabilité de ces activités et expliquerait le décalage de croissance.

Des marchés à explorer ?

Pour des raisons évidentes de rentabilité, certains marchés, en particulier de biens d'équipement, ne peuvent être satisfaits par une production locale. Cependant, pour certains secteurs de l'agroalimentaire, il existe une demande intérieure forte qui pourrait être satisfaite par des entreprises locales mais qui ne l'est pas à ce jour. L'industrie laitière, par exemple, est solide à la Réunion, c'est même une caractéristique forte de ce département, mais l'est moins aux Antilles et en Guyane. Les biens intermédiaires sont également rarement produits Outre-mer et ne génèrent que peu d'emplois, à l'exception des entreprises d'extraction et d'exploitation du sable, qui au contraire y sont particulièrement bien représentées.

En ce qui concerne La Réunion, le secteur des hôtels et restaurants pourrait manifestement être plus développé, au regard de son caractère îlien. L'indicateur tel qu'il est calculé pour ce qui est de cette activité place en effet La Réunion en 12ème position, avec d'autres régions métropolitaines comme la Bourgogne, la Basse-Normandie ou Rhone-Alpes. Loin derrière la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Corse qui caracolent en tête avec la région Provence Alpes Côte d'Azur. ■

(article de Bénédicte CHANTEUR paru dans ANTIANE ECO N° 58, adapté par Jean-Baptiste HERBET)

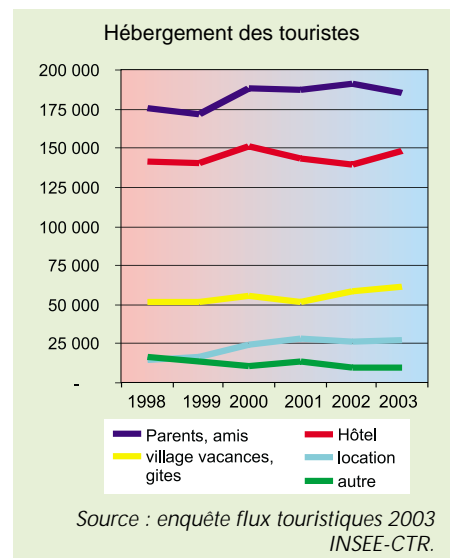
Dernières nouvelles

Fréquentation touristique en hausse en 2003

2003 a été une mauvaise année pour le tourisme mondial gravement affecté par de nombreux événements sanitaires, géopolitiques ou économiques. Dans ce contexte il convient de souligner l'augmentation de la fréquentation touristique de notre île. Avec 432 000 touristes la fréquentation de notre île a en effet augmenté de 1,4 % en 2003. Le record atteint en 2000 est ainsi légèrement dépassé après deux ans de stagnation. Le touriste de La Réunion est à 80 % un métropolitain qui vient faire du tourisme d'agrément ou visiter sa famille ou ses amis. Il s'agit d'une clientèle très sûre dont l'effectif a augmenté de près de 4 % en 2003, alors que les touristes d'autres provenances avaient tendance à se désister.

Malgré l'importance du tourisme affinitaire le nombre de touristes ayant séjourné à l'hôtel a augmenté et retrouve quasiment le niveau exceptionnel de l'an 2000. La durée moyenne du séjour à l'hôtel approche les 7 jours (6,9, au lieu de 6,7 en 2000). Par ailleurs les villages de vacances et les gîtes développent leur clientèle de manière très régulière.

Les dépenses des touristes augmentent plus vite que leur effectif et atteignent 311 millions d'euros, en progression de 3 % par rapport à 2002. Les dépenses de restauration et d'hébergement sont de plus en plus importantes, leur hausse étant respectivement de 8 et 4 %.



Plus de 6 000 emplois

Pour l'île de La Réunion le nombre d'emplois salariés directement liés au tourisme est évalué à 6 300 personnes, soit 6 % de l'emploi salarié marchand en 2001. Ce domaine d'activités se caractérise par une forte précarité des emplois, occupés surtout par des jeunes. L'activité touristique suit une certaine saisonnalité, qui ne se traduit pas dans la variation infra-annuelle des effectifs. Ces emplois se situent principalement dans la zone balnéaire et au chef-lieu.

Une démarche partenariale

La Direction Régionale de l'INSEE et l'Observatoire du Développement de La Réunion (ODR) se sont associés en 2003 dans une démarche consistant à tester au plan local une méthode nationale de détermination du volume d'emploi salarié lié à la fréquentation touristique. S'inscrivant dans une logique partenariale avec les acteurs privés et publics du tourisme, cette investigation a bénéficié de l'aide précieuse apportée par des professionnels du tourisme et des personnes d'organismes divers.

La source utilisée est le fichier des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Lors du lancement des travaux, la dernière année disponible de cette source était l'année 2000. Les résultats ont ensuite été actualisés avec les données disponibles pour l'année 2001. Ces travaux font également l'objet d'une publication de l'ODR. L'intérêt de la source utilisée est de pouvoir connaître le nombre journalier de contrats dans les différentes activités, et de pouvoir déterminer s'il y a un phénomène saisonnier de l'emploi, en lien avec le tourisme. L'existence de ce lien est testée par rapprochement avec une courbe indicatrice de l'évolution de la fréquentation touristique.

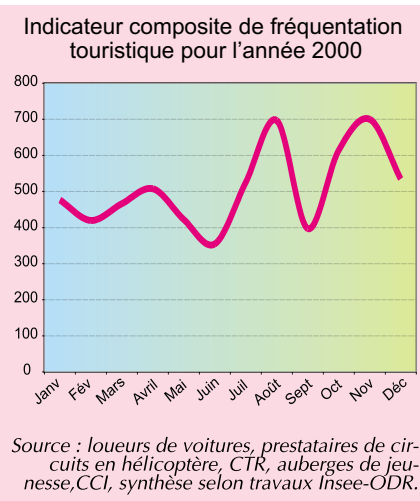
En 2001 le tourisme a employé directement 6 300 salariés à La Réunion. Cet effectif s'est accru de 730 emplois sur deux ans. Cette évaluation est basée sur le nombre d'**emplois journaliers** dans les établissements retenus comme directement liés au tourisme. Le domaine étudié équivaut ainsi à 6 % de l'ensemble des emplois salariés du secteur marchand.

Les activités des **résidents** qui séjournent sur l'île en dehors de leur environnement habituel, ainsi que les activités des touristes non-résidents engendrent ce type d'emplois. Les activités des résidents qui séjournent en dehors de l'île (tourisme émetteur) ne font pas partie de l'investigation.

Des emplois peu stables occupés par des jeunes

Les emplois liés au tourisme sont globalement peu stables. Une partie des salariés est embauchée pour une période limitée. Sur l'ensemble des contrats réalisés dans l'année 2001, la moitié sont d'une durée inférieure à 8 mois, contre un an dans l'ensemble du secteur marchand. Près de 30 % ont une durée inférieure à trois mois. En raison d'un marché restreint, les postes sont utilisés à raison de 6 % par des apprentis et stagiaires, contre 9 % pour l'ensemble des activités exercées sur l'île.

Les salariés du tourisme sont très jeunes : 54 % ont moins de trente ans, contre 41 % pour l'ensemble des salariés en terme de postes occupés dans l'année. Les femmes sont assez peu nombreuses. Elles ne profitent que du tiers des emplois. Elles sont toutefois plus présentes (44 %) dans les activités les plus liées au tourisme. Les activités très féminisées sont les agences de voyages



Source : loueurs de voitures, prestataires de circuits en hélicoptère, CTR, auberges de jeunesse, CCI, synthèse selon travaux Insee-ODR.

La fréquentation touristique est maximale en août et novembre.

(72 %), le commerce de détail de livres, journaux, papeterie (62 %), les transports aériens (56 %), la gestion du patrimoine culturel (43 %), la restauration de type rapide (42 %). Près d'un salarié sur six (16 %) est à temps partiel pour l'ensemble des emplois liés au tourisme, ce qui est très proche de la moyenne observée dans le secteur marchand (15 %).

Les employés tiennent une place primordiale dans l'emploi touristique : ils représentent 56 % des effectifs, contre 28 % pour l'ensemble des salariés. Les salariés du tourisme perçoivent en moyenne un salaire net horaire de 7,73 euros en 2001, contre 8,58 euros pour l'ensemble des activités économiques (y compris apprentis et stagiaires). Ce salaire net horaire atteint cependant 9,95 euros dans le groupe des activités fortement liées au tourisme, qui comprend les transports aériens réguliers. Cette situation s'explique en grande partie par la nature des emplois occupés.

salariés liés au tourisme

Une saisonnalité de l'emploi insignifiante

A la différence des régions touristiques métropolitaines, La Réunion ne connaît pas de saison marquée par un boom des emplois liés au tourisme. Le nombre de ces emplois varie peu dans l'année.

Une approche de l'évolution mensuelle de la fréquentation touristique a été réalisée en combinant plusieurs séries de données disponibles. L'indicateur composite qui en résulte prend en compte notamment les arrivées de passagers à l'aéroport, la fréquentation des lieux de visite, le survol de l'île en hélicoptère. Selon cet indicateur, établi sur l'année 2000, la fréquentation touristique est maximale en août et en novembre. Les mois les plus creux sont février, mai, juin, et septembre. Cette saisonnalité du tourisme n'influence pas cependant les emplois qui y sont liés.

Plusieurs explications peuvent être avancées. En premier lieu, le boom de fréquentation n'est pas aussi intense qu'aillieurs et il faut une augmentation forte du tourisme pour qu'elle se répercute sur l'emploi. Le tourisme affinitaire, très important sur l'île (36 %), engendre des emplois indirects en raison des achats en alimentation, souvenirs, et autres postes de dépenses, mais peu d'emplois directs en hébergement et restauration. Enfin il semble que jusqu'à maintenant les principaux établissements accueillant des touristes n'ont pas réglé leurs effectifs dans l'année en fonction de l'affluence.

L'Ouest et le Nord

L'évaluation indique que pour l'essentiel il s'agit d'emplois dans l'hébergement et la restauration. L'hébergement, y compris les centres de vacances et les gîtes, fournit 30 % des emplois. Vient ensuite la restauration, avec un quart des emplois.

Parmi les autres activités liées au tourisme les plus pourvoyeuses d'emplois sont les transports aériens, les agences de voyages, les activités sportives.

Les emplois liés au tourisme se situent principalement dans les micro régions Ouest (zone balnéaire) et Nord (chef-lieu). L'effet du tourisme sur l'emploi est remarquable essentiellement sur Saint-Paul et Saint-Denis, puis Cilaos, Plaines-Palmistes, Saint-Leu, Saint-Pierre. Au total ces six communes concentrent 92 % de l'emploi lié à l'hébergement et la quasi-totalité des emplois dans la restauration. Cependant on peut affirmer que toutes les communes de l'île bénéficient des retombées du tourisme. ■

Bruno BALLY

Lexique

- **Emploi journalier** : Le niveau de l'emploi un jour donné est déterminé par le nombre de contrats d'emplois en vigueur.
- **Tourisme** : Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs.
- **Emploi touristique** : Est qualifié d'emploi touristique, tout emploi relevant des activités caractéristiques du tourisme. Toutefois, outre les emplois directs, relevant d'une entreprise des branches du secteur touristique, le tourisme crée des emplois indirects dans les entreprises qui fournissent ces branches. L'étude se limite à l'emploi salarié direct dans le secteur marchand.

Bibliographie

- *La fréquentation touristique à La Réunion en 2001 - Résultats n° 23 - Insee Réunion.*
- *Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion : état des lieux et diagnostic - Région Réunion - octobre 2002.*

L'auteur

Bruno BALLY est chargé des études sur l'emploi à la direction régionale de l'Insee.

Répartition sectorielle de l'emploi salarié lié au tourisme en 2001 (%)

Hôtels avec restaurant	24,2
Restauration de type traditionnel	16,6
Restauration de type rapide	8,8
Activités sportives (autres que gestion d'installations)	7,2
Commerce de détail de carburants	7,0
Agences de voyages	5,7
Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	5,5
Enlèvement et traitement des ordures ménagères	5,2
Transports aériens (réguliers ou non)	3,4
Autre hébergement touristique : centres de vacances, gîtes,...	2,9
Gestion du patrimoine (naturel ou culturel)	2,4
Jeux de hasard et d'argent	2,3
Bals et discothèques	2,1
Hôtels de tourisme sans restaurant	2,0
Location de voitures	1,7
Autres secteurs liés au tourisme	3,1
Ensemble des secteurs liés au tourisme	100,0

Il s'agit des emplois salariés dans les activités liées au tourisme, non compris celles faiblement liées. Les établissements conservés sont ceux qui figurent dans les DADS avec un code d'activité principale correspondant à la liste des activités retenues.

Les couleurs distinguent les activités selon leur classement :

Totalement touristiques	Fortement touristiques
Moyennement touristiques	

transports aériens non réguliers : classés 100 % touristiques,
transports aériens réguliers : classés fortement touristiques

Source : Insee, DADS 2001, calculs de l'auteur.

De nouveaux locaux pour

Depuis le 21 janvier 2004 la direction régionale de l'Insee est installée dans un immeuble neuf au parc technologique de Saint-Denis. Avec la fin de la collecte du recensement, tout le personnel a maintenant occupé ce nouvel espace, vaste et fonctionnel. Les missions de l'Insee y trouveront un cadre et des outils favorables à leur développement.

Un Institut pionnier

A la lisière de la cité urbaine de Saint-Denis, le Chaudron était au départ un quartier de transit, doté d'immeubles collectifs. L'Insee s'installe dans cette zone en 1973. Ce fut alors la première administration à quitter le centre-ville pour les nouvelles zones d'extension urbaines de l'Est. Faisant sans doute des émules, le cœur économique de Saint-Denis se déplacera dans le même sens. L'immeuble, occupé par l'Insee durant 30 ans, était initialement prévu pour un supermarché. C'est lui qui verra le service départemental de La Réunion devenir service régional puis direction régionale à part entière en 1991. L'Institut a connu une forte évolution dans le cadre de ses travaux et de sa technicité. Au fil des ans, sa position au sein du tissu économique et politique de l'île s'est intensifiée.

Le déménagement vers la technopole réponds aussi à notre caractère pionnier : déjà investi par la Maison de la Recherche de la Science et de la Technologie (MRST) et plusieurs entreprises des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, les médias ne sont pas en reste puisque Antenne-Réunion a déjà emménagé sur le site et Canal-Réunion devrait venir le rejoindre. Par ailleurs, l'Université devrait y implanter un de ses laboratoires.

Quel changement par rapport à nos anciens locaux où nous étions de plus en plus à l'étroit depuis près de trente ans ! L'Insee bénéficie de locaux neufs, propres, calmes et fonctionnels. C'est probablement le changement le plus spectaculaire lié à notre déménagement sur le Parc Technologique. L'institut garde en effet ses méthodes, ses machines, et bien sur ses agents, simplement il y a moins de fils qui traînent !

Ce sont principalement les conditions de travail des 76 agents de la direction régionale qui sont grandement améliorées. Avec plus de 1 300 m² de bureaux, quatre salles de réunion (près de 100 m²), dont une salle équipée pour la visioconférence et une salle de formation, les conditions de travail des trois services de la direction régionale ont été très nettement améliorées. Le quatrième service, l'antenne de Mayotte, avait déjà été relogé au cours de l'année 2003. Par ailleurs une salle spécialement équipée pour les formations informatiques avec en particulier un grand écran tactile pour le formateur vient compléter l'ensemble.

A l'issue de ce déménagement, nous disposons d'un outil de travail à la hauteur de nos ambitions.

Quelle est l'utilité sociale de l'Institut ?

Mais quelles sont donc les missions qui ont été confiées à l'INSEE ? Tout statisticien ayant un grand goût pour les classifications on peut les ranger en six catégories.

En premier lieu la production statistique pour alimenter l'information statistique au niveau régional, national et européen. Avec l'organisation annuelle du recensement, le calcul d'indices économiques comme l'indice des prix pour indexer les

contrats, les pensions, l'indice du coût de la construction pour indexer les loyers, l'indice de la production industrielle, la mesure et la synthèse de l'activité économique au travers des enquêtes auprès des entreprises, de l'élaboration des comptes nationaux et régionaux, l'analyse des conditions de vies des ménages avec les enquêtes emploi, logement, revenus, ainsi que la gestion des grands répertoires nationaux et l'exploitation de fichiers administratifs (répertoires d'entreprises SIRENE ou de personnes, état civil). Une trentaine de personnes travaillent à cette mission à la Direction Régionale de La Réunion.

L'analyse prend aussi une place importante dans l'activité de l'Institut. Que ce soit sur l'économie générale, le système productif, la situation démographique et sociale, mais aussi le développement de modèles démographiques et macro-économiques de prévision, l'Insee se doit d'apporter sa part d'expertise. Nous sommes là pour entendre et apporter une réponse aux préoccupations de la sphère économique et sociale de La Réunion.

La diffusion prend ensuite le relais afin d'apporter au plus grand nombre les résultats de ces analyses mais aussi les



Photo : Insee

La salle de lecture du nouveau bureau d'information.

des missions confirmées



statistiques disponibles. Plusieurs supports existent à commencer par cette revue mais aussi les Informations Rapides Réunion et toutes les publications nationales ou régionales qu'il s'agisse de périodiques ou d'ouvrages de référence. Le support privilégié de diffusion reste l'Internet, où la plupart des produits sont disponibles, gratuitement. Nous recevons environ 3 000 demandes par an, dont près d'un tiers dans nos locaux. Notre site régional voit sa fréquentation progresser avec plus de 66 000 consultations en 2003 pour près de 380 000 pages imprimées. Près de 25 personnes travaillent à la réalisation de ces deux objectifs, pour ce qui concerne l'Insee Réunion.

Viennent ensuite des missions dépendant plus du niveau national comme la coordination, la coopération et l'enseignement-recherche. La Direction régionale de La Réunion se distingue cependant avec l'animation du CRIES-Réunion (Comité Régional de l'Information Economique et Sociale) : seule quatre régions disposent de cet outil de coordination entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique. Des missions de coopération, principalement avec Madagascar et Maurice, ont été effectuées par le passé et pourraient reprendre rapidement. Enfin plusieurs agents donnent des formations dans le cadre de la faculté de La Réunion et la DR accueille régulièrement des stagiaires en fin d'études.

Pour nous rendre visite

Géographiquement nous ne sommes pas très loin de nos anciens bâtiments. Nous avons cependant quitté le quartier du Chaudron, où nous laissons de nombreux et bons souvenirs des pionniers de la statistique, pour rejoindre la technopôle au bord de boulevard sud, où nous comptons bien participer à la construction de l'avenir de l'information économique et sociale à La Réunion

Nos nouveaux locaux nous permettent de vous recevoir dans de bien meilleures conditions que par le passé. Si la qualité et la quantité de l'information sont les mêmes, son accès en est largement facilité. Ceux qui connaissaient les anciens bâtiments apprécieront le changement ! Ils découvriront une grande et lumineuse salle de documentation en libre consultation équipée de tous les outils nécessaires pour accéder à l'information avec accès à l'Internet et à nos principaux cédérom. Cette salle est complétée par un espace de démonstration et de vente totalement repensé. Nos chargés d'accueil feront, comme d'habitude, tout leur possible pour trouver les informations dont vous avez besoin, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00. Le plus simple reste encore de nous contacter depuis chez vous 24h/24 grâce à une connexion internet. ■

Jean-Baptiste HERBET

*Une information accessible
24h/24*

Vous trouverez toutes nos publications régionales en ligne gratuitement : le numéro courant de la revue mais aussi les numéros anciens, les Informations Rapides Réunion (www.insee.fr/reunion/publications). Les publications nationales ne sont pas en reste avec les principales séries (www.insee.fr/publications). Mais vous pouvez aussi trouver l'essentiel des chiffres disponibles sur La Réunion sous la rubrique votre région en faits et chiffres. La toile abrite aussi des serveurs dédiés aux entreprises. En ce qui concerne votre activité, le site (www.alisse.insee.fr) permet d'accéder à de nombreuses informations économiques sur tous les secteurs. Pour vos démarches administratives un site particulier (www.sirene.tm.fr) vous permet d'obtenir directement par fax un avis de situation.

L'auteur

Jean-Baptiste HERBET est chef du service des études et de la diffusion à la direction régionale de l'Insee.